

L'USFP est depuis toujours au centre d'une dynamique de la libération, de l'indépendance nationale et du militantisme pour la démocratie et les valeurs des droits de l'Homme

Libération

*La moralisation de la vie publique
à la tête des préoccupations de l'USFP*

Pas de commune mesure
Entre servir et se servir

Calendrier des Congrès provinciaux
présidés par le Premier secrétaire

*Ci-dessous le calendrier des Congrès provinciaux de l'USFP présidés
par le Premier secrétaire, Driss Lachgar :*

Congrès USFP/El Jadida, le vendredi 4 juillet à 17h00
Congrès USFP/Ain Chock-El Fida, le samedi 5 juillet à 15h00
Congrès USFP/Settat, le dimanche 6 juillet à 15h00
Congrès USFP/Errachidia, le vendredi 11 juillet à 17h00
Congrès USFP/Tinghir, le samedi 12 juillet à 17h00
Congrès USFP/Ouarzazate, le dimanche 13 juillet à 10h00
Congrès USFP/Nador, le mardi 15 juillet à 17h00



*Les Groupes socialistes-Opposition ittihadie
n'ont de cesse de le rappeler dans l'Hémicycle*

Démantèlement d'une cellule terroriste affiliée
à la soi-disant organisation "Etat islamique"
s'activant entre Tétouan et Chefchaouen

Le mode Fast Track au Maroc
Répondre à l'urgence sans
déséquilibrer l'écosystème

Par Nabil Assouali



L'USFP est depuis toujours au centre d'une dynamique de la libération, de l'indépendance nationale et du militantisme pour la démocratie et les valeurs des droits de l'Homme

Actualité



Lors du Congrès provincial USFP/Béni Mellal.

« **L**e parti de l'USFP n'a nul besoin d'un certificat de vie, comme tout parti véritablement engagé dans une mission historique. Sa légitimité d'existence est indiscutable : il est né du mouvement national, issu de l'histoire et fruit d'un engagement éthique universel ». C'est avec panache que l'USFP répond à ses détracteurs dans le billet « Rissalat Al Ittihad » publié par notre alter ego Al Ittihad Al Ichtiraki.

Ce billet a rappelé que l'USFP est depuis toujours au centre d'une dynamique de la libération, de l'indépendance nationale, et du militantisme pour la démocratie et les valeurs des droits humains.

« Mais en face, il s'est trouvé confronté à des adversaires acharnés, qui l'attendent au tournant. Tous les moyens sordides ont été utilisés contre lui : assassinats, exécutions, exils, répressions, guerre idéologique, désinformation, excommunication. A plusieurs reprises, ses adversaires ont décidé de sa mise à mort. En vain. Car son ancrage populaire, national et social a toujours garanti sa continuité et sa survie », lit-on dans ce billet publié mercredi dernier.

Et de poursuivre : « L'USFP a toujours considéré que sa bataille pour l'existence nécessite la résistance, intégrée même à son ADN idéologique. Et c'est à travers les tentatives d'éradication qu'il a appris à distinguer les alliés des ennemis, les justes des haï-

neux. Il n'a pas non plus été épargné par l'auto-démantèlement, pour diverses raisons, dont la surenchère à chaque étape, dirigée contre ses dirigeants. Cela s'est produit avec le regretté Abderrahim Bouabid, attaqué violemment par certains de ses militants. Et inutile d'en rappeler les douloureux détails.

Cela s'est répété avec Abderrahmane El Youssoufi, seul à affronter des vagues déchainées et des poches de résistance au changement ».

Cela s'est aussi produit avec Abdelouahed Radi, et avant lui Mohamed El Yazghi. Et cela continue, sous des formes nouvelles, toujours avec le même objectif : remettre en cause son existence, mettre en doute son militantisme, l'accuser de « makhzanisation », de marchandage ou d'avoir trahi sa mission historique... ou tout simplement d'être mort.

Souvent, les attaques internes ne prennent pas en compte les manœuvres des adversaires extérieurs, voire se convergent, suscitant perplexité et doute. Toutefois, ces attaques renforcent paradoxalement la cohésion interne du parti.

Ce n'est pas un secret -comme l'a bien précisé le Premier secrétaire Driss Lachgar à Agadir le week-end dernier-, les scissions étaient des manifestations de l'affaiblissement et de l'épuisement du parti, pour des raisons objectives ou subjectives : tantôt des divergences d'appréciation politique, tantôt des luttes pour le pouvoir

au sein du parti ou pour la représentation politique ou la gestion des ambitions électorales, ou encore pour des considérations idéologiques.

Et la question cruciale qui s'impose est la suivante : pourquoi l'USFP a-t-il toujours été la cible de tentatives d'éradication et d'élimination symbolique ?

La réponse est toute simple : « Parce qu'il possède une légitimité nationale, une légitimité militante, et un fort engagement pour faire valoir la démocratie et la souveraineté du peuple ».

Cette haine obstinée déversée sur l'USFP, couplée de répression et de tentatives d'élimination symbolique, s'explique aussi par sa capacité à poser les vraies questions utiles au Maroc et aux Marocains, ses idées réformatrices et sa volonté de préserver l'indépendance de la décision partisane, face aux pressions de standardisation imposées à certains moments de l'histoire du pays.

S'ajoute à cela sa capacité à se maintenir dans le temps -l'USFP, faut-il le préciser, se prépare à célébrer le 50^e anniversaire de son Congrès extraordinaire tenu en 1975-, sa présence dans toutes les régions du pays, sa forte implantation sociale, englobant toutes les catégories populaires, au sein de ses structures décisionnelles et de ses organisations socio-professionnelles.

Sur la scène progressiste internationale, l'USFP jouit d'un rayonne-

ment exceptionnel et sans égal dans son histoire politique. En effet, il est membre très actif au sein de l'Internationale socialiste, l'Alliance progressiste, la COPPPAL, l'Alliance démocratique arabe, l'USY, l'Internationale socialiste des femmes, et du Comité socialiste africain.

Mais au-delà de tout cela, l'essentiel est que l'USFP a conservé son souffle réformiste et le renouvelle à chaque moment de l'histoire nationale exigeant de la sincérité dans la pensée et de l'engagement dans l'action.

« Il est peut-être, aujourd'hui, le seul à préserver un souffle réformiste constant, plaidant pour l'amélioration du cadre constitutionnel et politique, œuvrant à l'édification de l'Etat social, insistant sur le rôle des intellectuels, chercheurs et experts dans l'édification du Maroc de demain », précise-t-on dans ce billet.

Et de conclure : « Les militantes et militants de l'USFP n'ont rien perdu de leur ardeur militante ni de leur vitalité. Ils poursuivent le combat, dans un contexte globalement hostile à la politique, à l'engagement citoyen et au bénévolat. Les victoires des forces ennemies du progrès et de la démocratie ne les font pas reculer. Cela n'entame pas non plus leur sincère détermination à œuvrer pour accomplir les missions historiques héritées de leurs dirigeants, de leurs martyrs et de générations de militants dévoués ».

Mourad Tabet

La moralisation de la vie publique à la tête des préoccupations de l'USFP

Pas de commune mesure

Entre servir et se servir



Alors que les appels à la reddition des comptes se multiplient dans une société marocaine de plus en plus consciente des ravages de l'impunité, le Groupe socialiste – Opposition ittihadie à la Chambre des représentants franchit un cap décisif. Le dépôt d'un projet de loi visant à criminaliser l'enrichissement illicite n'est pas une simple initiative parlementaire de plus. C'est un acte politique fort, structuré, mûrement réfléchi, et résolument inscrit dans la philosophie historique de l'USFP : la moralisation de la vie publique.

Ce projet de loi n'est pas une réaction d'humeur. Il s'agit d'un texte de rupture qui met à nu les angles morts d'un arsenal juridique national trop timide, voire permissif, face à un phénomène aussi destructeur que l'enrichissement illégal. Le Groupe socialiste propose ici un cadre législatif complet, cohérent et courageux, qui s'attaque frontalement aux mécanismes d'enrichissement personnel fondés sur l'abus de pouvoir, les conflits d'intérêts et l'opacité.

Il faut rappeler que l'enrichissement illicite, bien que reconnu dans l'article 36 de la Constitution de 2011, n'a jusqu'à présent jamais trouvé de traduction législative sérieuse. Alors que les scandales liés au détournement de fonds publics, au clientélisme et à la corruption institutionnalisée éclatent régulièrement, l'absence d'un texte spécifique laisse un vide aussi inquiétant qu'injustifiable.

Le projet porté par les parlementaires ittihadis est à la fois ambitieux dans sa portée et pragmatique dans sa conception. Il ne se contente pas de réaffirmer le devoir de déclaration de patrimoine. Il pousse plus loin la logique de transparence en élargissant le champ du délit : toute augmentation injustifiée du patrimoine d'un responsable, de ses

ayants droit ou de ses héritiers est passible de sanctions. Et ce n'est pas tout. L'omission de déclaration, ou la fourniture d'informations erronées, est érigée en présomption suffisante pour l'ouverture d'une enquête judiciaire.

Ce basculement conceptuel est capital. Il marque la fin d'un système fondé sur le silence, le laxisme et le camouflage administratif. L'USFP affirme ici avec vigueur que le refus de transparence n'est pas une simple négligence, mais une complicité active avec la corruption.

Autre avancée notable : l'inclusion des responsables politiques, syndicaux, associatifs, et de tout acteur gérant de l'argent public. Le projet ne se limite pas aux ministres, élus ou hauts fonctionnaires. Il élargit la focale et traduit une vision plus lucide de la réalité marocaine, où les circuits de financement croisés entre l'Etat, les associations, les syn-

dicats et les partis ont souvent servi de couvertures à des opérations d'enrichissement personnelles.

Mais l'audace du texte ne s'arrête pas là. Pour la première fois dans l'histoire parlementaire nationale, le silence sur un conflit d'intérêts est explicitement criminalisé. Le projet introduit une disposition révolutionnaire : tout responsable bénéficiant – directement ou par personne interposée – d'un avantage lié à sa fonction, sans en faire mention ou sans se retirer, sera considéré en situation de manquement grave à l'éthique publique. Ce glissement vers la pénalisation de l'omission volontaire redéfinit la responsabilité publique comme un engagement éthique permanent, et non un simple exercice technique de gestion.

Sur le plan des sanctions, le projet ne fait pas dans la demi-mesure. Il prévoit des peines allant d'un à cinq ans de prison, des amendes pouvant atteindre le double des sommes acquises illégalement, la confiscation des biens concernés, ainsi que l'interdiction définitive d'accéder à toute fonction publique. A cela s'ajoute la possibilité pour la justice d'émettre des ordonnances de gel des avoirs et d'interdiction de quitter le territoire. L'objectif est clair : paralyser les réseaux de fuite, de dissimulation et de blanchiment qui accompagnent souvent les délits de cette nature.

Cette démarche n'est pas née dans le vide. Elle s'inscrit dans la tradition constante de l'USFP, pionnier de la lutte contre la corruption bien avant que ce mot ne devienne un slogan électoral. Ce même Groupe socialiste avait auparavant proposé la création d'un parquet financier indépendant, une autorité des litiges de l'Etat, et des mécanismes de contrôle plus rigoureux dans les marchés

publics. L'initiative actuelle n'est que la suite logique d'un combat entamé dès les années 1990, où l'USFP faisait entendre une voix singulière au sein d'un système politique encore peu réceptif à la transparence.

Face à une majorité gouvernementale hésitante, presque tétanisée dès qu'il s'agit de toucher aux privilèges de certains cercles de pouvoir, le Groupe socialiste assume pleinement le rôle d'avant-garde. Il met entre les mains du Parlement et de l'opinion publique un texte complet, immédiatement opérationnel, qui n'attend que le courage politique pour être adopté.

La posture ittihadie n'est pas une démonstration de force. C'est un appel à la conscience nationale. Le Maroc ne peut prétendre à un avenir démocratique, juste et équitable, sans se doter d'instruments législatifs capables de démanteler les systèmes d'enrichissement indu, souvent ancrés dans les structures mêmes de l'administration publique.

Le projet ittihadie mérite mieux qu'un enterrement en commission. Il appelle à un sursaut politique, à un débat sérieux, éclairé, à la hauteur des exigences de la Constitution et des aspirations du peuple. Car derrière les articles de ce texte, c'est un pacte démocratique que l'USFP propose : celui d'un Etat où le service public redevient un honneur, et non un tremplin pour la fortune personnelle.

Le Maroc est à la croisée des chemins. Ou bien il s'enfonce dans la normalisation de la rente, de l'opacité et de l'impunité. Ou bien il choisit, avec des lois fortes et un cap politique clair, de réconcilier les citoyens avec leurs institutions. Le Groupe socialiste a choisi son camp. Reste à savoir si les autres auront le courage de le suivre.

Mehdi Ouassat



*Les Groupes socialistes-
Opposition ittihadie
n'ont de cesse de
le rappeler dans
l'Hémicycle*

Omar Hilale : *Relever les défis du développement social requiert une vision régionale et internationale unifiée*



Lambassadeur et représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'ONU, co-facilitateur du processus de négociation du 2ème Sommet mondial sur le développement social, Omar Hilale, a plaidé pour une vision régionale et internationale unifiée à même de permettre de relever les multiples défis du développement social auxquels le monde, y compris les pays arabes, est confronté, notant que cette démarche est de nature à garantir la paix, la prospérité et la stabilité sociale.

Relever ces défis requiert également l'adoption d'orientations innovantes et de nouvelles politiques qui tiennent compte des

spécificités culturelles, religieuses et ethniques, faisant de la diversité un levier d'excellence, tout en préservant les priorités nationales et régionales des peuples, a souligné, mardi, M. Hilale, dans une allocution vidéo lors de la séance de clôture de la réunion arabe régionale de haut niveau, tenue à Tunis dans le cadre des préparatifs du 2e Sommet mondial pour le développement social, prévu en novembre à Doha.

M. Hilale a noté que les négociations se déroulent dans un climat empreint d'ouverture, d'inclusion et de transparence pour parvenir à une déclaration politique concise, orientée vers une action concertée, insistant

sur l'importance de renforcer le consensus international émergent autour d'une nouvelle vision du développement social, au service des objectifs de l'action sociale multilatérale.

Le représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'ONU s'est dit convaincu que les conclusions du Sommet mondial pour le développement social contribueront, sans nul doute, à soutenir la participation arabe aux négociations et à renforcer les chances d'aboutir à un consensus sur la déclaration du prochain Sommet.

En mars 2024, le président de l'Assemblée générale des Nations unies avait nommé Omar Hilale, aux côtés de l'ambassadeur de

Belgique, pour co-faciliter le processus de négociations onusien concernant la déclaration politique du Sommet mondial pour le développement social.

Les travaux de cette réunion arabe régionale de haut niveau, organisée sur deux jours, ont été articulés autour de séances thématiques portant notamment sur "La pauvreté multidimensionnelle dans la région arabe", "L'inclusion sociale et économique des groupes les plus vulnérables" et "Le développement social sur fond de conflits armés et de catastrophes naturelles".

Au cours de cet événement, un appel a été lancé en faveur de l'élaboration d'une vision arabe qui réaffirme les engagements du Sommet de Copenhague, notamment en matière de promotion de la participation sociale et la réalisation de l'inclusion, de mutualisation des efforts et de modernisation des politiques sociales visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion, tout en œuvrant à créer des opportunités d'emploi décent pour tous.

Cette rencontre a été l'occasion pour Rachid Kadida, directeur du développement social au sein du ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, de mettre en lumière l'expérience du Maroc en matière de lutte contre la pauvreté sous ses différentes formes.

Il a abordé également les investissements dans la protection sociale et l'inclusion sociale, le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que l'autonomisation des groupes vulnérables et l'amélioration des services de soins.

A l'issue de cette réunion, un projet de document portant sur les priorités arabes pour le 2e Sommet mondial pour le développement social a été présenté. Son approbation a été reportée afin d'examiner certains amendements proposés.

L'Alliance des Etats du Sahel salue les initiatives Royales en faveur du développement de l'Afrique

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES/Mali, Burkina Faso et Niger) ont salué, mardi à Séville, les efforts du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en faveur du développement de l'Afrique.

Dans des déclarations à la presse en marge de leur participation à la 4e Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement, les chefs de la diplomatie des pays de l'AES ont rendu hommage à Sa Majesté le Roi pour l'intérêt constant que le Souverain accorde au développement du Sahel. Ils ont, en particulier, salué les Initiatives Royales en faveur du développement économique et social des pays de la région.

Ainsi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'extérieur, Bakary Yaou Sangaré, a salué hautement le soutien du Royaume du Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi, au développement de la coopération Sud-Sud au profit de l'Afrique.

Le chef de la diplomatie nigérienne a mis en avant l'Initiative Royale visant à favoriser l'accès des pays du Sahel à l'Océan Atlantique, qualifiant l'Initiative d'"aubaine" pour les quatre pays enclavés (Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), en ce

sens qu'elle leur permettra d'intégrer le marché international.

Il a également insisté sur le rôle clé que joue le Maroc en matière de financement des investissements en Afrique et de développement des compétences et d'amélioration de l'employabilité des jeunes du continent.

Pour sa part, le ministre burkinabé des Affaires étrangères, Karamoko Jean-Marie Traoré, a affirmé que le Maroc est un acteur pionnier de la coopération Sud-Sud, et joue un rôle central dans le renforcement des liens entre les pays africains, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, indiquant que les premiers projets de développement Sud-Sud ont été portés et financés par le Royaume du Maroc.

"L'Initiative Royale visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'Océan Atlantique est en phase avec les besoins de nos pays en termes de développement, dans la mesure où elle nous permet de sortir de la continentalité et d'être en connexion avec le marché international", a-t-il soutenu.

Abondant dans le même sens, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali, Abdoulaye Diop, a souligné l'importance pour les pays de l'Alliance des Etats du Sahel d'avoir un accès au marché in-



ternational afin de pouvoir transformer leurs économies, améliorer le quotidien de leurs populations et favoriser la sécurité dans la région.

"Il n'y aura pas de développement sans sécurité, d'où l'urgence de lutter contre le terrorisme et ses sources de financement", a-t-il souligné.

La Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tient jusqu'à ce jeudi à Séville, réunit plus de 50 chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que les dirigeants des principales institutions financières internationales et 4.000 représentants de la société civile.

Décès d'un détenu emprisonné dans le cadre de la loi antiterroriste

Un détenu incarcéré à la prison locale de Larache dans le cadre de la loi antiterroriste, en lien avec la cellule dite "Chamharouch", est décédé mardi soir dans sa cellule d'isolement, a indiqué l'administration de cet établissement pénitentiaire.

"Le détenu décédé, qui souffrait de troubles psychologiques, était soumis à un suivi médical et recevait un traitement adapté à son état", a affirmé l'administration de la prison dans un communiqué, précisant que le concerné avait également

été examiné par le médecin de l'établissement quelques heures avant son décès parce qu'il souffrait d'une grippe.

Après avoir été informé, conformément à la loi en vigueur, le parquet compétent a dépêché des éléments de la Gendarmerie Royale pour examiner le corps, en présence du médecin de l'établissement, a indiqué la même source, ajoutant que la famille du concerné a été, elle aussi, informée de son décès.



Démantèlement d'une cellule terroriste affiliée à la soi-disant organisation "Etat islamique" s'activant entre Tétouan et Chefchaouen



Le Bureau Central d'investigations judiciaires (BCIJ), relevant de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), a procédé, aux premières heures de ce mercredi, au démantèlement d'une cellule terroriste affiliée à la soi-disant organisation "Etat islamique", composée de quatre extrémistes, âgés de 20 à 27 ans, qui s'activaient entre Tétouan

et Chefchaouen.

Selon un communiqué du BCIJ, le démantèlement de cette cellule intervient dans le cadre des opérations sécuritaires préventives visant à neutraliser les risques de la menace terroriste et à avorter les plans subversifs guettant la sécurité et la stabilité du Royaume dans l'objectif de porter gravement atteinte à l'ordre public.

Les perquisitions menées aux domiciles des suspects ont permis la saisie d'un manuscrit contenant le texte de l'"allégeance" déclarée par les membres de la cellule au prétendu émir de l'organisation terroriste "Daech", ainsi que l'enregistrement qui documente cette "allégeance", un drapeau faisant référence à cette organisation, un uniforme noir composé d'un pantalon et d'une veste portant des écrits à caractère extrémiste, des maquettes d'armes (un fusil équipé de viseur et deux pistolets), et un ensemble de supports électroniques qui seront soumis à l'expertise numérique nécessaire.

Les opérations de recherches et d'investigations menées sur le terrain dans le cadre de cette

affaire ont révélé la gravité des projets terroristes planifiés par les membres de cette cellule, en conformité avec l'agenda subversif de l'organisation de "Daech" visant à porter atteinte à la stabilité du Royaume, explique la même source, précisant que les mis en cause avaient déjà entamé la préparation de l'exécution de leur projet terroriste à travers des tests sur le terrain dans une zone montagneuse de Tétouan, dans le but de fabriquer des engins explosifs.

Les investigations ont également révélé que les suspects ont documenté leur allégeance à l'actuel prétendu émir de l'organisation de "Daech" par le biais d'un manuscrit et d'une vidéo, en vue d'obtenir le soutien de la direction de cette organisation à leurs projets terroristes, ajoute le communiqué.

Les quatre personnes interpellées dans le cadre de cette affaire ont été placées en garde à vue pour l'approfondissement de l'enquête menée sous la supervision du parquet chargé des affaires de terrorisme, afin de déterminer l'ensemble des projets terroristes, les ramifications et les liens éventuels de cette cellule.

Les jeunes du monde islamique, piliers stratégiques pour relever les défis futurs

Dans un monde en mutation rapide, la jeunesse du monde islamique constitue un levier stratégique pour construire un avenir plus stable, juste et prospère, ont souligné, mardi à Marrakech, les participants à un panel initié dans le cadre du Forum "Jeunesse du monde islamique : Défis post-Covid".

"Les pays du monde islamique disposent d'une population jeune particulièrement importante, qui représente un capital humain considérable et, s'il est bien encadré et valorisé, constitue un formidable levier de développement économique, d'innovation et de résilience face aux défis multidimensionnels, tels que les changements climatiques, les inégalités économiques, la transition numérique ou l'essor rapide des nouvelles technologies", ont relevé les intervenants.

S'exprimant lors de cette rencontre, tenue sous le thème "Les répercussions de la pandémie de coronavirus et leurs conséquences sur l'intégration économique des jeunes", le journaliste et influenceur, Achraf Karim, a fait remarquer que les jeunes, souvent porteurs d'idées nouvelles, ouverts sur le monde et capables de réconcilier tradition et modernité, ont su s'adapter à la

nouvelle réalité provoquée par la pandémie de Covid-19 pour devenir des contributeurs et des acteurs engagés dans l'évolution des sociétés de leurs pays.

"Grâce aux nouvelles technologies et plus particulièrement à l'Intelligence Artificielle, les jeunes du monde islamique ont fait preuve de dynamisme, de créativité et d'innovation pour contribuer à faire évoluer les sociétés vers plus d'inclusivité, de justice sociale et de gouvernance responsable et résiliante", a ajouté M. Karim.

La jeunesse constitue un moteur de croissance, en particulier dans les secteurs émergents, a indiqué, de son côté, Mustafa Merizak, professeur universitaire, chercheur et sociologue, relevant que le soutien de l'accès des jeunes à la formation, à l'emploi et à la recherche s'avère essentiel pour transformer cette énergie en richesses partagées.

"Premières victimes des effets du Covid-19, notamment en ce qui concerne l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage, les jeunes ont réussi à transformer la pandémie en opportunité pour innover et ouvrir de nouvelles perspectives et ce sur la base des nouvelles technologies", a-t-il dit.

Dans le même sillage, Adil Lamnini,

président de l'Association professionnelle des marques marocaines, fondateur et président du Label "Made in Morocco", a fait observer que les jeunes du monde islamique ne sont pas seulement une catégorie sociale à prendre en charge, mais ils doivent être considérés comme des partenaires incontournables pour répondre aux défis mondiaux.

"L'engagement des jeunes et leur créativité sont les clés pour bâtir des sociétés résilientes, solidaires et visionnaires", a soutenu M. Lamnini, mettant en avant l'importance d'intégrer et d'impliquer les jeunes dans l'élaboration et l'adoption des politiques publiques.

Le Forum "Jeunesse du monde islamique : Défis post-Covid" se tient dans le cadre de l'événement "Marrakech, Capitale de la Jeunesse du Monde Islamique 2025", placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Cet événement, qui se poursuivra jusqu'au 5 décembre prochain, comprend une série d'activités intellectuelles, culturelles, artistiques et sportives, ainsi que des rencontres thématiques sur la démocratie, la paix et la sécurité, l'identité culturelle et le rôle des jeunes dans la réalisation du développement durable.

Mohamed Boudrika écope de 5 ans de prison ferme



Le jugement est tombé concernant l'affaire dans laquelle est poursuivi Mohamed Boudrika, ancien président du club du Raja de Casablanca, section football, et ex-président de la préfecture de Mers Sultan à Casablanca.

Il a été condamné, mardi, par la Cour correctionnelle de première instance d'Ain Sebaa à Casablanca à une peine de cinq ans de réclusion, assortie d'une amende de 650.000 dirhams et d'une interdiction d'émettre des chèques d'une année.

Mohamed Boudrika a été poursuivi pour « émission de chèques sans provision, escroquerie, faux et usage de faux dans un document officiel, ainsi que réception et utilisation illégale d'un certificat délivré par l'administration générale ».

Une délégation parlementaire péruvienne s'informe de la dynamique de développement dans la région de Dakhla-Oued Eddahab

Une délégation parlementaire péruvienne s'est informée, mardi à Dakhla, de la dynamique de développement que connaît la région de Dakhla-Oued Eddahab dans plusieurs domaines.

La visite de cette délégation péruvienne, conduite par le président du Congrès de ce pays latino-américain, Eduardo Salhuana Cavides, a été une occasion pour découvrir les potentialités et les infrastructures dont dispose la région dans les différents secteurs économiques et sociaux.

Dans une déclaration à la presse, M. Salhuana Cavides, a indiqué que ce déplacement à Dakhla s'inscrit dans le cadre d'une visite de travail au Maroc (du 29 juin au 6 juillet 2025), visant le partage d'expériences, notamment en matière législative et de gestion de la chose publique, saluant la stabilité institutionnelle, politique et économique dont jouit le Royaume, sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI.

"Lors de cette visite, nous avons pu constater des projets d'envergure notamment en matière d'infrastructures et de réseaux routiers, visant à renforcer le progrès et la prospérité du Maroc, qui se prépare à accueillir la Coupe du Monde 2030 et qui jouit d'une place de choix au niveau international", a-t-il souligné.

Concernant l'intégrité territoriale du Royaume, M. Salhuana Cavides, a rappelé que le parlement de son pays a adopté, au début du mois dernier, par la majorité des députés péruviens, une pétition adressée à l'exécutif pour soutenir la souveraineté du Maroc sur son Sahara et le Plan marocain d'autonomie.

"Les parlementaires péruviens considèrent que le plan marocain d'autonomie constitue une solution en faveur d'un règlement définitif du différend artificiel qui perdure depuis longtemps", a-t-il fait savoir.

A cette occasion, la délégation péruvienne a tenu une rencontre avec le président du Conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab, El Khattat Yanja, qui a qualifié cet échange de fructueux, mettant en avant la dynamique de développement que connaît la région, les projets structurants inscrits dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé par SM le Roi Mohammed VI en 2015, ainsi que les opportunités d'investissement offertes par cette région stratégique qui se veut une porte d'entrée du Maroc vers l'Afrique.

Les membres du Congrès péruvien, qui ont visité le projet du port Dakhla Atlantique, ont également tenu une rencontre avec le wali de la région Dakhla-Oued Eddahab, gouverneur de la province d'Oued Eddahab, Ali Khalil, au cours de laquelle l'accent a été mis sur les différents aspects du développement et du progrès que connaît la région à tous les niveaux.

Outre le président du Congrès, la délégation comprend la première vice-présidente du Congrès, Carmen Patricia Juárez Gallegos, la présidente de la Commission des Affaires étrangères, Auristela Ana Obando Morgan, et la représentante du Groupe géopolitique d'Amérique latine et des Caraïbes auprès du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, María Del Carmen Alva Prieto, ainsi que les membres du Congrès José Cueto Aservi, Rosangela Andrea Barbarán Reyes et Karol Ivett Paredes Fonseca.

Une délégation diplomatique ivoirienne s'enquiert de l'élan de développement à Laâyoune-Sakia El Hamra

Une délégation diplomatique de l'Ambassade de la Côte d'Ivoire à Rabat s'est informée, mardi à Laâyoune, de l'élan de développement que connaît la région de Laâyoune-Sakia El Hamra dans plusieurs domaines.

Cette visite a permis à la délégation ivoirienne de constater de visu le volume des investissements réalisés dans de nombreux secteurs prometteurs, notamment la pêche maritime, l'agriculture et les énergies renouvelables, ainsi que les grands projets d'infrastructures et le potentiel existant dans les secteurs des transports et des communications.

Lors de ce déplacement, les membres de la délégation conduite par le premier Conseiller à l'Ambassade de la Côte d'Ivoire, Yves Tadet, ont eu des rencontres avec le wali de la région Laâyoune-Sakia El Hamra, gouverneur de la province de Laâyoune, Abdeslam Bekrat, ainsi qu'avec le vice-président de la commune de Laâyoune, au cours desquelles l'accent a été mis sur l'élan de développement que connaît la région à tous les niveaux et sur les différents projets inscrits dans le cadre du nouveau Modèle de développement des provinces du sud, lancé par SM le Roi Mohammed VI en 2015.

Dans une déclaration à la presse, M. Tadet, a indiqué que cette visite a été l'occasion de constater de visu les avancées réalisées dans les provinces du Sud en termes de qualité des infrastructures et de développement, grâce

à la vision clairvoyante du Souverain.

Il a également réaffirmé la position constante de son pays en soutien à la souveraineté du Maroc et à son intégrité territoriale, ajoutant que ce soutien s'est traduit par l'ouverture d'un Consulat Général de la Côte d'Ivoire à Laâyoune.

"Le Maroc et la Côte d'Ivoire entretiennent une coopération étroite et un partenariat multisectoriel couvrant divers secteurs économiques et services, notamment avec l'ouverture prochaine du port de Dakhla Atlantique", a-t-il souligné, faisant savoir que, depuis 2016, le Maroc est le premier investisseur et contributeur étranger en termes d'investissements directs en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, M. Tadet s'est félicité des conditions d'accueil et de séjour des ressortissants ivoiriens dans les provinces du Sud, précisant que son pays compte une diaspora importante dans ces provinces, estimée à plus de 3.000 personnes, y compris des étudiants, des travailleurs et des familles.

A cette occasion, les membres de la délégation ivoirienne ont suivi un exposé présenté par un responsable du Centre Régional d'Investissement (CRI), dans lequel il a détaillé, chiffres à l'appui, les principaux secteurs productifs de la région, passant en revue les indicateurs macroéconomiques, les principaux avantages concurrentiels, l'offre foncière diversifiée, la banque de projets multisectoriels et les différents projets structurants de la région.

Dakhla : Vers la mise en œuvre du programme pilote de labellisation "Ville Durable et Innovante"

Une rencontre régionale s'est tenue, mardi à Dakhla, pour amorcer la mise en œuvre du programme pilote de labellisation "Ville Durable et Innovante", dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants, promouvoir l'innovation, encourager la participation citoyenne et favoriser le développement durable.

Porté par la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT), en partenariat avec l'Université Internationale de Rabat (UIR) et le programme Efficacy de l'Institut français de recherche dédié à la transition énergétique et écologique des villes, ce projet s'inscrit dans les efforts de territorialisation des objectifs de durabilité.

Il vise à accompagner les huit villes marocaines sélectionnées pour la phase pilote, dont Dakhla, dans l'élaboration de stratégies locales alignées sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

S'exprimant à cette occasion, le Secrétaire général de la wilaya de Dakhla-Oued Eddahab, Abderrazak El Gourji, a indiqué que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts de la DGCT pour la mise en œuvre des ODD et l'accompagnement de la transition vers des villes intelligentes, durables et équitables.

Cette initiative, a-t-il poursuivi, constitue un modèle ambitieux visant à évaluer les

politiques publiques, selon une méthodologie globale qui s'étale sur cinq ans et repose sur cinq axes stratégiques, à savoir la gouvernance et le partenariat, la société solidaire et le développement humain, la transition énergétique et l'économie circulaire, et le développement urbain et la mobilité durable, ainsi que le développement économique durable.

Dans ce cadre, M. El Gourji a salué la forte mobilisation des différentes parties prenantes ayant contribué activement à la mise à disposition de données précises, permettant aux équipes techniques d'élaborer un diagnostic réel des spécificités territoriales, sociales et économiques de la ville de Dakhla.

Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur les objectifs du label "Ville Durable et Innovante" visant à offrir aux villes un cadre de référence pour évaluer et améliorer leurs politiques de durabilité.

Les participants à cette rencontre de trois jours durant ont été informés de la méthodologie de ce programme, et de la plateforme numérique intégrée et développée pour faciliter le pilotage du label pour chaque ville participante.

Au programme figurent des ateliers pratiques destinés à former les acteurs régionaux sur les référentiels du label, ses domaines d'action prioritaires, ainsi que ses outils d'évaluation et de planification.

Cette première rencontre a réuni les principaux représentants régionaux des secteurs de l'environnement, de l'habitat, de la santé, de l'éducation, de l'urbanisme, du développement social, de la jeunesse et de l'économie solidaire, dans une logique de coordination intersectorielle et de gouvernance participative.

Il est à rappeler que huit villes marocaines ont été retenues dans le cadre de ce programme pilote pour bénéficier d'un accompagnement spécifique à la mise en œuvre du label "Ville Durable et Innovante", à savoir Agadir, Chefchaouen, Benguerir, Ifrane, Marrakech, Tanger, Berkane et Dakhla.

La responsabilité sociale de l'entreprise au centre des débats d'un événement organisé par le Maroc à Genève

La responsabilité sociale des entreprises a été au centre des débats lors d'un panel de haut niveau organisé par le Maroc, mardi à Genève en marge de la 59^e session du Conseil des droits de l'Homme, qui a permis de mettre en avant l'écosystème éthique et structuré des entreprises construit par le Royaume.

Intervenant lors de cet événement, placé sous le thème "La conduite responsable des entreprises - Défis et opportunités pour renforcer les droits de l'Homme", l'ambassadeur représentant permanent du Royaume à l'ONU-Genève, Omar Zniber, a souligné l'importance de la thématique de la responsabilité sociale des entreprises, à la lumière de deux faits frappants, à savoir que la moitié des travailleurs dans le monde sont employés dans le secteur informel et que 130 millions d'enfants travaillent.

"Nous avons tous un chemin à parcourir pour essayer de rétablir la responsabilité de tous les intervenants, pas uniquement des entreprises", a-t-il indiqué.

Le concept du travail décent doit anticiper les défis de l'avenir, en particulier ceux du changement climatique et de l'intelligence artificielle, a ajouté M. Zniber, lors de cette rencontre, co-organisée par la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH) et la Mission permanente du Maroc à Genève.

L'ambassadeur a également appelé à combler les lacunes en matière d'investissement des entreprises, en particulier les multi-

nationales, rappelant l'impératif de mettre en place des normes en matière de responsabilité sociale dans ce type d'investissement.

Il a également mis l'accent sur la nécessité de ne pas oublier les travailleurs migrants, notant que les entreprises ont un rôle à jouer dans la protection de leurs droits et de leur dignité.

De son côté, le président du groupe parlementaire de la CGEM à la Chambre des conseillers, Youssef Alaoui, a mis en avant l'écosystème d'entreprises éthique et structuré construit par le Maroc, notant qu'il repose sur trois piliers: la gouvernance responsable, le dialogue social et la performance inclusive.

Evouant la gouvernance responsable, il a passé en revue les initiatives entreprises par le CGEM en la matière, notamment les codes de bonnes pratiques, le Code général de gouvernance, le Baromètre de la gouvernance responsable, ainsi que les labels PME Responsable et RSE.

Au sujet du dialogue social, M. Alaoui a relevé que la CGEM a joué un rôle clé dans les accords sociaux tripartites (2022 et 2024), qui ont conduit à la revalorisation du salaire minimum et à l'adoption de la loi sur le droit de grève, ajoutant que l'organisation patronale a également accompagné la réforme de la protection sociale universelle.

Pour ce qui de la performance inclusive, il a expliqué que des avancées ont été réalisées concernant la place des femmes dans la gouvernance écono-



mique, avec une loi imposant une représentation féminine minimale dans les conseils d'administration. M. Alaoui a, par ailleurs, affirmé que la conduite responsable n'est plus une option mais un impératif stratégique, économique et éthique, offrant un avantage compétitif aux entreprises qui l'anticipent.

Il a insisté sur la nécessité d'un développement économique fondé sur les droits, la dignité et la responsabilité, réitérant l'engagement de la CGEM pour plus de justice sociale, de durabilité et d'inclusion.

De son côté, la directrice du Bureau de représentation du

FNUAP à Genève, Mme Pernille Fenger, a salué le Maroc pour l'organisation du Forum de Marrakech sur les entreprises et les droits de l'Homme, qui a permis "un dialogue très important et stratégique".

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cet événement, présidé par le délégué interministériel aux Droits de l'Homme, Mohamed El Habib Belkouch, elle a souligné que le thème du Forum est très pertinent pour le FNUAP, qui oeuvre à assurer que les personnes à besoins spécifiques et vulnérables puissent jouir de leurs droits dans le secteur privé. Il accorde aussi de

l'importance aux droits des femmes en entreprise, notamment le droit au congé maternité.

Dans une déclaration similaire, Mme Olga Nilova, spécialiste en "Entreprise et droits de l'Homme" au PNUD, a salué les résultats du Forum de Marrakech, réaffirmant la détermination de l'agence onusienne à accompagner le Maroc dans la promotion des principes directeurs des Nations unies en matière des droits de l'Homme, la mise en œuvre des plans d'action nationaux et l'appui des entreprises pour le respect des législations internationales des droits humains dans leurs opérations.

La DIDH partage les conclusions du Forum arabo-africain de Marrakech sur l'entreprise et les droits de l'Homme

La Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH) a partagé, mardi à Genève, les conclusions du Forum arabo-africain sur l'entreprise et les droits de l'Homme, organisé les 24 et 25 juin à Marrakech. Ouvrant les travaux d'un panel de haut niveau co-organisé avec la Mission permanente du Royaume auprès de l'ONU-Genève, en marge de la 59^e session du Conseil des droits de l'Homme (CDH), le délégué interministériel aux droits de l'Homme, Mohamed El Habib Belkouch, a souligné l'importance du lien entre les droits de l'Homme, le développement et les activités économiques.

Revenant sur le forum de Marrakech, qui a réuni plus de 300 participants de 32 pays et visait à créer des liens entre les systèmes internationaux et régionaux des droits de l'Homme et à promouvoir la coopération, il a indiqué que ses principales conclusions soutiennent l'élaboration d'un instrument in-

ternational contraignant et le respect des normes internationales et régionales.

La discussion a porté sur l'évolution de la relation entre les entreprises et les droits de l'Homme, l'impact sur la stabilité et la croissance des Etats, et la nécessité d'un cadre juridique clair définissant les responsabilités des Etats et des entreprises, a-t-il dit, précisant que les principes directeurs des Nations unies et de l'OCDE, ainsi que les objectifs de développement durable, ont servi de références.

L'entrepreneuriat, bien que légitime dans sa quête de rentabilité, doit être accompagné d'un levier juridique préservant la dignité humaine, a poursuivi M. Belkouch, ajoutant que les défis incluent l'interaction positive des entreprises avec les législations nationales et la mobilisation de la société pour la mise en œuvre des engagements. Il est crucial, selon lui, que les entreprises jouent un rôle économique, développemental, social, culturel et

environnemental.

Le traitement de ces questions nécessite des visions stratégiques claires, une mobilisation des ressources et des mécanismes de protection, de contrôle et de suivi, y compris les institutions judiciaires, a-t-il encore dit, notant que les gouvernements et les Parlements, les institutions nationales de médiation et les organisations de la société civile doivent travailler ensemble. Le forum a permis de présenter des expériences et des opportunités liées à l'adoption de plans nationaux en matière d'entrepreneuriat et des droits de l'Homme, soulignant le rôle de la planification stratégique et l'importance des contextes locaux. Des exemples de bonnes pratiques d'intégration des clauses des droits de l'Homme dans les accords d'investissement ont été présentés.

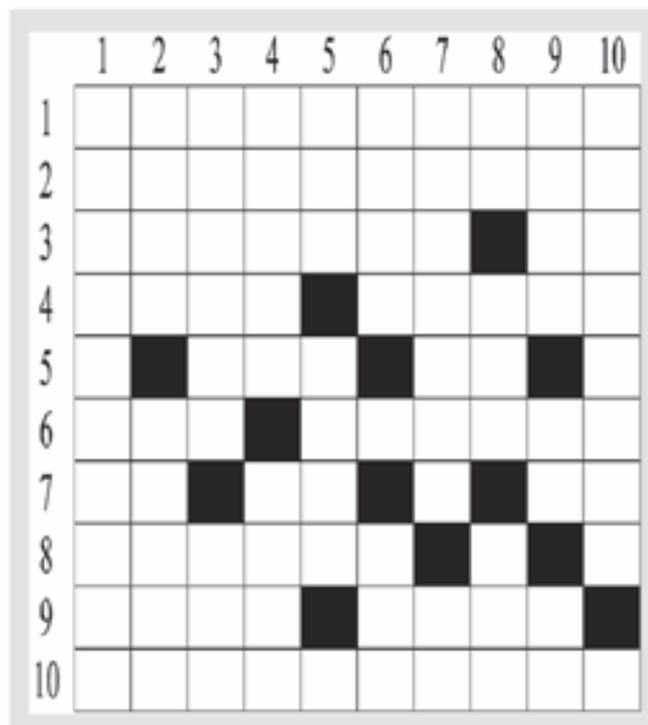
M. Belkouch a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'une volonté politique des Etats, de cadres juridiques et institutionnels incita-

tifs, et de plans d'action prospectifs. L'investissement dans le renforcement des capacités et l'intégration des principes des droits de l'Homme dans les politiques internes des entreprises sont essentiels, a-t-il dit.

L'objectif, a-t-il conclu, est une vision sociétale globale et des politiques publiques qui priorisent la dignité humaine et les droits des différentes catégories, dans une approche intégrée de développement, d'équité, de justice sociale et de durabilité.

Placé sous le thème "La conduite responsable des entreprises : Défis et opportunités pour renforcer les droits de l'Homme", ce panel de haut niveau a été organisé en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds de l'ONU pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations pour la population (FNUAP), en présence des représentants de plusieurs pays et d'organisations internationales.

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- Il guérit par les poisons
- Elles laissent la jupon à leur mari !
- Plante à salade - Vieux do
- Petit écan - Préfixe
- Hallucinogène - Possessif
- Dépôt - Rouer de coups
- Bercois - Alternative - Ba, dans un sens
- Se racle la gorge
- Vieux caractère - Myope
- Fère d'Ivan le Terrible

VERTICALEMENT

- Capacité de fit
- D'un brun rouge - Bizarre
- Dans Fos - Avant les autres
- Crochets - Grivoise
- Appel mal écrit - Touffus
- Beau mâle - Eau d'Allemagne
- Vieux droit - Fin de forme
- Tous à l'angli - Conjoncture - Lopin
- Vieux bonheur - Gagné - Voyelles
- Etonné

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

6	3		7	8	5			
	7	8	4		9	2		
			6				4	
2	5	9	3					
4		1	7			6		
			4	6	3	8		
3				4				
8	9		1	6	2			
1	7	9			5	3		

Difficile

			7	5				
					5	3	6	
	8	6			4	7		
6		4	7					
9		1	6			3		
		5	3		7			
8	5		2	7				
7	2	4						
			7	9				

Moyen

		1						4
5	9		2		8		7	
	7	5	1					3
		6	2	9	4			
		7	5	1	4			
9			7	2		4		
4	8		6			2	5	
3						6		

Expert

2						9		
5		3	6					
7	4				5	2		
		5		9				
6								7
		2		4				
	1	8				7	2	
			8	1			9	
		6						1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	7	3	8	6	1	5	4	2
8	2	5	9	4	3	1	6	7
6	4	1	7	2	5	9	8	3
2	3	6	1	8	4	7	9	5
7	5	8	2	3	9	4	1	6
1	9	4	6	5	7	3	2	8
5	6	9	4	7	8	2	3	1
3	1	2	5	9	6	8	7	4
4	8	7	3	1	2	6	5	9

Difficile

6	3	4	9	2	5	8	1	7
9	7	5	6	1	8	2	4	3
2	1	8	4	3	7	9	5	6
5	6	1	3	8	4	7	9	2
3	2	7	5	6	9	1	8	4
4	8	9	2	7	1	6	3	5
7	5	2	8	9	3	4	6	1
1	9	3	7	4	6	5	2	8
8	4	6	1	5	2	3	7	9

Moyen

7	1	2	9	6	8	5	3	4
6	8	3	7	5	4	1	2	9
5	9	4	3	2	1	6	8	7
3	2	5	8	7	6	4	9	1
8	4	7	1	9	2	3	6	5
9	6	1	4	3	5	2	7	8
4	5	6	2	8	9	7	1	3
1	7	8	6	4	3	9	5	2
2	3	9	5	1	7	8	4	6

Expert

9	3	1	4	8	6	7	2	5
5	6	7	9	1	2	4	3	8
8	2	4	5	7	3	9	6	1
3	4	6	2	5	1	8	9	7
1	7	5	3	9	8	2	4	6
2	9	8	6	4	7	5	1	3
4	1	3	8	2	5	6	7	9
7	5	9	1	6	4	3	8	2
6	8	2	7	3	9	1	5	4

Economie

Le Maroc et l'Arabie Saoudite déterminés à renforcer la coopération économique

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, a reçu, mardi à Rabat, une importante délégation économique saoudienne conduite par le président de la Fédération des chambres saoudiennes, Hassan bin Mujeb Al-Huwaizi, en visite exploratoire visant à consolider les relations économiques bilatérales et à identifier de nouvelles perspectives d'investissement au Maroc.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la consolidation et du renforcement des relations bilatérales entre le Maroc et l'Arabie Saoudite et vise à examiner les moyens à même de faciliter et de développer les échanges commerciaux entre les deux pays, et de renforcer la coopération dans divers domaines industriels.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette rencontre, M. Mezzour a mis en avant la dynamique de transformation que connaît le Maroc, notamment en matière d'énergies renouvelables, d'infrastructures et d'industrialisation, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Il a souligné que cette trajectoire renforce l'attractivité du Royaume en tant que hub régional pour les investissements, aussi bien nationaux qu'étrangers.

M. Mezzour a également salué l'importance de cette mission économique, qui regroupe des représentants de plus de 25 entreprises saoudiennes opérant dans des secteurs variés, reflétant une volonté partagée d'approfondir les liens économiques et de promouvoir un partenariat gagnant-gagnant.

A cette occasion, le ministre a présenté la plateforme industrielle marocaine et les nombreux avantages compétitifs qu'offre le Royaume, invitant les opérateurs économiques saoudiens à y investir et à profiter des dispositifs d'accompagnement mis en place.

De son côté, M. Al-Huwaizi a indiqué que cette délégation ambitieuse de nouer des relations d'affaires durables avec les opérateurs économiques marocains et d'explorer les nombreuses opportunités offertes par le Maroc dans des domaines porteurs, tels que l'énergie, les infrastructures, l'industrie, les services et les nouvelles technologies.

A cette occasion, les deux parties se sont félicitées de l'excellence des relations qui les unissent et ont convenu de hisser le niveau des échanges commerciaux à la hauteur du potentiel des deux pays et de renforcer le partage d'expérience et d'expertise.

Les deux pays ont en outre souligné la nécessité de collaborer ensemble en tirant profit des opportunités économiques que présentent l'organisation de la coupe du monde 2030 par le Maroc et de celle de 2034 par l'Arabie saoudite.

Les échanges ont également porté sur les opportunités de coopération industrielle dans des filières à fort potentiel telles que l'agroalimentaire, les industries chimiques, plastiques, mécaniques, électriques, minières, ainsi que la fabrication de papier et de carton.

Le rôle des établissements financiers saoudiens dans le soutien aux projets d'investissement a également été souligné, notamment à travers des mécanismes de financement adaptés aux initiatives stratégiques conjointes.

Cette rencontre a été marquée par la volonté des deux parties de renforcer le dialogue économique multilatéral, en particulier avec l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, en vue de bâtir une coopération durable, intégrée et mutuellement bénéfique.

Les relations commerciales entre les deux pays s'effectuent dans le cadre de l'Accord de la Grande Zone Arabe de Libre Echange. Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays a atteint en 2024, 26,4 milliards de dirhams (MMDH), contre 24,6 MMDH en 2023.

Les exportations marocaines en Arabie Saoudite ont atteint 1,15 MMDH en 2024, contre 984 millions de dirhams en 2023. Quant aux importations, elles avoisinent les 24,8 MMDH, contre 23,7 MMDH en 2023.

L'AMMC accueille la 23^{ème} session de l'Institut francophone de la régulation financière



L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a organisé du 30 juin au 2 juillet 2025 à Rabat, la 23^e session de l'Institut francophone de la régulation financière (IFREFI) avec en ouverture une conférence internationale sous le thème "Financement des infrastructures: enjeux et rôle des marchés de capitaux".

Rendez-vous majeur de la régulation financière, cette 23^e session a rassemblé les autorités de supervision des marchés de capitaux francophones autour de trois temps forts notamment une conférence internationale, la réunion des présidents des autorités membres de l'IFREFI et un séminaire technique, indique l'AMMC dans un communiqué.

Une conférence internationale consacrée au financement des infrastructures

Organisée par l'AMMC à l'Université Mohammed VI Polytechnique de Rabat, cette conférence a réuni régulateurs, experts internationaux et acteurs et professionnels du marché des capitaux pour des échanges autour des défis et des opportunités liés au financement des infrastructures, levier essentiel du développement économique, notamment dans les pays émergents.

Quatre panels thématiques et plusieurs interventions de haut niveau ont permis d'explorer les modèles de financement innovants, les mécanismes de mobilisation des marchés, la participation des investisseurs particuliers aux projets d'infrastructure, ainsi que le rôle des marchés dans le financement d'investissements productifs et durables.

S'exprimant à cette occasion Nasser Seddiq, directeur du pôle métier à l'AMMC, a affirmé que l'investissement en infrastructures constitue un enjeu stratégique majeur, relevant que "des infrastructures modernes et durables sont nécessaires pour soutenir le développement économique, accompagner la croissance démographique et l'urbanisation de nos sociétés, et accélérer la transition vers des économies durables et résilientes, capables de relever les défis actuels et futurs".

Pour sa part, Jean-Paul Servais, président de l'Autorité belge des services et marchés financiers et président de l'IFREFI, a déclaré "qu'en tant qu'institut promouvant la coopération internationale, l'IFREFI est une organisation importante mettant en exergue ce qui rassemble".

"En tant que président de l'organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), je suis aussi convaincu que c'est par le dialogue et la concertation que nous parvenons à établir des standards minimums communs, qui répondent collectivement à des risques communs", a-t-il précisé, notant qu'aujourd'hui, les priorités politiques mettent l'accent sur la croissance économique et la compétitivité, ce qui passe par le développement des infrastructures.

Et de souligner: "Les normes internationales, telles que celles de l'OICV, fournissent des bases solides nécessaires au développement économique, ce qui permet d'atténuer la fragmentation réglementaire, au profit d'une allocation efficace du capital et en tenant compte des innovations financières".

La présidente de l'Autorité des marchés financiers de France, Secrétariat de l'IFREFI, Marie-Anne Barbat-Layani, a quant à elle indiqué avoir eu des échanges très instructifs avec la communauté de régulateurs francophones de l'IFREFI et avec de nombreuses parties prenantes du secteur privé marocain sur le financement des investissements productifs et des infrastructures.

Les besoins d'investissements sont colossaux partout dans le monde pour accompagner la double transition écologique et numérique, développer les infrastructures et le tissu productif, et soutenir nos économies, a-t-elle soutenu, appelant à mobiliser plus efficacement les marchés de capitaux et l'épargne abondante des ménages.

"En Europe, c'est tout l'enjeu du projet d'Union de l'Épargne et de l'Investissement: le grand chantier de notre génération, après la réussite du passage à l'euro, que l'Autorité des marchés financiers soutient pleinement", a-t-elle conclu.

Créé en 2002 à Rabat, l'IFREFI regroupe aujourd'hui près d'une trentaine d'autorités de régulation des marchés financiers de l'espace francophone. L'Institut œuvre à renforcer la coopération entre ses membres, à promouvoir l'échange d'expertises et à accompagner l'émergence de marchés de capitaux transparents, efficaces et intégrés.

En organisant cette 23^e session, l'AMMC réaffirme son engagement à l'international et sa volonté à encourager le dialogue et la coopération entre régulateurs, pour soutenir le développement de marchés des capitaux durables, inclusifs et résilients, au service du financement des économies.

Forum LIDE Brésil-Maroc

La ville de Marrakech abritera, du 8 au 10 juillet, le Forum LIDE Brésil-Maroc, une rencontre économique de haut niveau qui réunira plus d'une centaine de chefs d'entreprise et de responsables institutionnels des deux pays.

Organisé par le Groupe des Leaders d'Entreprise (LIDE), ce forum ambitionne de renforcer la coopération bilatérale et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'affaires entre le Maroc et le Brésil, apprend-on auprès du groupe organisateur.

Les échanges porteront sur des thèmes variés, tels que l'agro-industrie, la transition énergétique, le com-

merce, le tourisme, la technologie, les services, la défense et la sécurité, avec un accent particulier sur les investissements croisés, la création d'opportunités d'affaires et la durabilité.

Ministres, PDG, sénateurs et diplomates des deux pays sont attendus pour approfondir le dialogue autour du commerce extérieur, des investissements et des partenariats stratégiques, précise-t-on.

Ce forum s'inscrit dans la dynamique des initiatives destinées à raffermir les liens stratégiques entre le Maroc et le Brésil et à élargir les partenariats multisectoriels entre l'Amérique latine et l'Afrique.

Crédit Agricole du Maroc

Le Crédit Agricole du Maroc a réalisé une émission obligataire subordonnée perpétuelle, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant global de 500 millions de dirhams (MDH).

"L'opération a été structurée en une tranche unique, d'un montant plafond de 500 MDH et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, à maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, et non cotée à la Bourse de Casablanca", précise Crédit Agricole du Maroc dans un communiqué.

A travers cette nouvelle émission obligataire qui s'est clôturée le 30 juin 2025, la banque vise le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie notamment le secteur de l'agriculture et le monde rural dans son intégralité, ainsi que le renforcement des fonds propres réglementaires de la banque, poursuit la même source.

L'IA, un outil efficace à même d'accélérer la décarbonation de l'industrie marocaine

L'intelligence artificielle (IA) est un outil efficace à même d'accélérer la décarbonation du secteur industriel marocain, en tant que catalyseur d'une transformation environnementale durable et moyen efficace d'améliorer la performance énergétique et de réduire les émissions, ont souligné, mardi à Salé, des experts et des chercheurs marocains et étrangers.

Lors d'une séance plénière organisée dans le cadre des premières Assises nationales de l'IA sous le thème "L'IA, un levier majeur pour accélérer la décarbonation de l'industrie marocaine", les intervenants ont mis en exergue le grand potentiel de l'IA dans le domaine de la transition énergétique et le développement de solutions innovantes pour améliorer l'efficacité des ressources et réduire l'empreinte carbone des activités industrielles.

A cet égard, le directeur du pôle études stratégiques et intelligence prospective à l'Institut Royal des études stratégiques (IRES), Issam Lotfi, a noté que l'IA constitue un outil stratégique pour accompagner le rythme de la transition vers une industrie marocaine plus durable, appelant à l'adoption d'une approche globale pour intégrer cette technologie dans les efforts de décarbonation.

Le monde traverse de multiples crises qui redéfinissent les chaînes de valeur mondiales, a fait remarquer M. Lotfi, notant que le Maroc, fort de sa position géographique et de ses atouts, est placé au centre de cette transformation, au moment où la transition vers une industrie verte s'impose comme une nécessité urgente pour faire face aux défis des changements climatiques.

De son côté, la directrice stratégie et veille à l'Agence marocaine pour l'énergie durable (MASEN), Yasmina Benmesaoud, a relevé que l'IA est un outil prometteur pour améliorer la performance des projets d'énergies renouvelables, qui constituent l'un des piliers de la transition énergétique du Maroc, rappelant que le Royaume ambitionne d'atteindre 52 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique d'ici 2030, à la faveur de grands projets solaires et éoliens.

Dans ce sens, Mme Benmesaoud a indiqué que l'IA permet d'améliorer la précision des prévisions climatiques, ce qui est de na-



ture à favoriser l'optimisation de l'efficacité des centrales d'énergies renouvelables, la gestion des opérations de stockage et la maintenance préventive, et la réduction de la consommation d'eau utilisée pour le nettoyage des panneaux solaires.

Le fondateur et directeur et CTO de KVI Holdings, Rachid Yazami, a, quant à lui, estimé que l'intégration de l'IA est en mesure de révolutionner le stockage de l'énergie, en le rendant plus sûr et plus durable.

Par ailleurs, il a souligné qu'à la faveur de ses réserves de phosphates utilisées dans la fabrication des composantes des batteries au lithium, le Maroc dispose d'un atout stratégique pour devenir un acteur majeur au niveau mondial dans les chaînes de production de batteries.

Prenant la parole à cette occasion, la directrice support technique et opérationnel de Veolia Maroc Blandine Chalet, a insisté sur la

contribution significative que peut apporter l'IA à l'optimisation des processus de gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, à travers l'usage de solutions innovantes pour la détection précoce des fuites et des dysfonctionnements, ce qui permet de réduire les émissions de carbone et d'améliorer la performance environnementale.

Pour sa part, le président-directeur général de ZenInnovation, Stéphane Amarger, a mis en lumière le grand potentiel des modèles numériques basés sur l'IA pour améliorer les processus industriels, précisant que l'analyse intelligente et la simulation numérique permettent de réduire l'impact environnemental des activités industrielles, notamment à travers l'anticipation et le contrôle des émissions en carbone.

Dans la même veine, le directeur général et associé Senior de Boston Consulting Group (BCG), Hamid Maher, a fait savoir

que l'IA peut contribuer directement à réduire l'empreinte carbone, grâce à des outils de mesures intelligents, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'accélération de la recherche et du développement via l'analyse de données et la découverte de nouveaux matériaux et techniques.

Organisées sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, les premières Assises nationales de l'intelligence artificielle visent à définir les contours d'une stratégie nationale d'une IA souveraine, adaptée aux besoins de la population et des secteurs stratégiques du pays.

Le programme des assises est réparti en deux segments, à savoir une première journée consacrée aux sessions techniques sectorielles et aux démonstrations de startups innovantes grâce à l'IA, et une deuxième axée sur les dimensions politiques et la coopération internationale de l'IA.

Mawazine 2025

La 20^{ème} édition attire plus de 3,75 millions de festivaliers

La 20^e édition du Festival Mawazine-rythmes du monde a attiré plus de 3,75 millions de festivaliers venus célébrer la musique dans toute sa diversité et applaudir plus de 100 artistes du monde entier, a annoncé l'Association Maroc Cultures.

Placée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, cette édition s'est conclue samedi dans une atmosphère d'effervescence populaire et de communion artistique rare.

Pendant neuf jours, du 20 au 28 juin, les scènes de Rabat et de Salé ont vibré à l'unisson. Cet afflux remarquable, matérialisé par des scènes comblées chaque soir, confirme la position singulière de Mawazine parmi les plus grands festivals mondiaux, alliant excellence artistique, gratuité d'accès pour la majorité des concerts, et engagement fort pour la promotion des talents marocains.

Il témoigne aussi de la richesse culturelle du Maroc, terre d'hospitalité et de dialogue, qui fait de la diversité et de l'ouverture artistique un pilier de son rayonnement international, indiquent les organisateurs dans un communiqué.

Ainsi, sur la scène OLM Souissi, point névralgique de la programmation internationale, les plus grandes icônes de la scène mondiale ont offert des prestations inoubliables. Kid Cudi, Becky G, aespa, Lil Baby, Wizkid, Afrojack, Lojay, MoBlack ou encore Lost Frequencies ont enflammé l'esplanade, soir après soir.

Mais trois concerts ont particulièrement transcendé l'instant: Will Smith, 50 Cent et ElGrande Toto. Dans une scénographie grandiose, entre lumières futuristes, écrans monumentaux, chorégraphies millimétrées et instants de communion, ces artistes ont transformé OLM Souissi en une scène à ciel ouvert, immersive et vibrante, incarnant l'ambition artistique de Mawazine à son plus haut niveau.

Sur la scène Nahda, véritable temple des musiques orientales, les grandes voix du monde arabe ont illuminé chaque soirée: Nancy Ajram, Myriam Fares, Sherine, Hamaki, Ruby, Aminux, Ragheb Alama, ou encore Boudchart. Des soirées qui ont rappelé combien la musique peut unir les cœurs et transcender les frontières.

Entièrement dédiée aux artistes marocains, la scène de Salé a connu une affluence sans précédent. Des artistes emblématiques comme Abdelaziz Stazi,



Najat Aatabou, Daoudi, Hajib, Adil Miloudi, Samy Ray, Mohamed Adly, ont côtoyé la nouvelle génération représentée par Lmorphine, Lazaro, Rafiaa, 7-Toun, Zakaria Ghafouli ou Kaoutar Berrani. Chaque soir, des centaines de milliers de festivaliers ont fait de cette scène un écrin vivant de la musique populaire marocaine, dans toute sa richesse et sa diversité.

Au Théâtre national Mohammed V, le public a retrouvé l'intensité des concerts en salle. Michael Kiwanuka, Slimane, Saber Robai, Tamer Achour, Wael Jassar, Carmen Suleiman, Ziad Bourji, Lila Downs ou encore le concert en hologramme d'Abdelhalim Hafez ont créé des moments suspendus. Parmi les moments les plus émouvants, les prestations de Kadhem Saher, maître de la poésie chantée, et de Majda El Roumi, icône de la chanson arabe, ont su conjurer émotion, virtuosité et élégance.

A Bouregreg, la World Music a trouvé son port d'attache. Salif Keita, Julian Marley, Yemi Alade, Etuk Ubong, Cheikh Lô, Burning Spear, De La Soul, Al Qasar & Guests, Ans T Crazy ont invité le public à un voyage sonore aux

confins des continents.

Enfin à Chellah, le festival a retrouvé sa part contemplative. Dans ce lieu chargé d'histoire, la musique s'est faite récit intérieur avec Soukaina Fahsi, Egyptian Project, Luis Salazar, Banista ou Gulay Hacer Toruk, offrant chaque soir un moment de grâce. Avec plus de 500 journalistes accrédités, une couverture médiatique nationale et internationale remarquable, et des millions d'interactions sur les réseaux sociaux, cette 20^e édition de Mawazine confirme une fois de plus que le festival dépasse les frontières de la musique pour s'imposer comme un événement culturel global.

A cette occasion, l'Association Maroc Cultures a exprimé sa profonde reconnaissance d'abord au public venu en nombre, aux artistes, aux sponsors, aux institutions partenaires, ainsi qu'aux autorités et forces de sécurité, dont l'implication exemplaire a permis le bon déroulement de cette édition.

Mawazine 2025 restera dans les mémoires comme une célébration puissante de la création, de la diversité culturelle et du lien entre les peuples, portée par l'élan de tout un pays.

Coup d'envoi à Martil du 13^{ème} Salon régional du livre

La 13^{ème} édition du Salon régional du livre a été inaugurée mardi à la place Omeya à Martil, sous le thème "La mer comme horizon de pensée". La cérémonie d'ouverture de cet événement culturel, qui se poursuivra jusqu'au 9 juillet, a été marquée par la présence de Yassine Jari, gouverneur de la préfecture de M'diq-Fnideq, de Mounir El Bouyoussfi, directeur général de l'Agence pour la promotion et le développement du Nord (APDN), ainsi que de nombreuses figures du monde de la culture, de la littérature et des arts.

A cette occasion, un hommage a été rendu à Hassnaa Daoud, directrice de la Fondation Mohamed Daoud pour l'histoire et la culture, et chercheuse spécialisée

dans l'histoire de la ville de Tétouan.

Organisée par la direction régionale de la culture de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, en partenariat avec la préfecture de M'diq-Fnideq et la commune de Martil, cette manifestation rassemble plus de 22 maisons d'édition, venues présenter leurs dernières publications dans divers domaines artistiques, intellectuels et créatifs.

Par ailleurs, 15 exposants représentant des bibliothèques, institutions et organismes publics ou associatifs, engagés dans les questions du livre et de l'édition, sont également présents. Dans une déclaration à la MAP, Zhor Amhaouch, directrice régionale de la culture, a souligné que cet événement s'inscrit dans le cadre d'une

stratégie durable et d'une tradition vertueuse initiées depuis plusieurs années par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication. Elle a précisé que cette 13^{ème} édition se tient cette année dans la ville méditerranéenne de Martil, à l'occasion des festivités commémorant le 26^{ème} anniversaire de l'accession de SM le Roi Mohammed VI au Trône de Ses Glorieux Ancêtres.

Mme Amhaouch a également indiqué que le choix de la mer comme thématique de cette édition découle d'une volonté de mettre en lumière les liens profonds entre le Maroc et l'Espagne, tout en valorisant la mer comme espace de création, d'imaginaire et de réflexion.

Durant neuf jours, le programme du salon proposera des conférences et des colloques à portée critique et intellectuelle, centrés sur la mer en tant qu'espace de pensée.

Seront abordés notamment la diplomatie culturelle entre le Maroc et l'Espagne, la mer comme source d'inspiration dans la création marocaine, ainsi que des thématiques liées au théâtre, aux médias et à la question des identités locales. Le salon sera également rythmé par divers ateliers dédiés à la nouvelle, à la bande dessinée et aux arts plastiques, ainsi que par des séances de dédicaces mettant à l'honneur les dernières parutions des maisons d'édition nationales et locales participantes.

Mohamed Kotiba, l'éloquence du cubisme

Toute en subtilité de couleurs et de formes, l'œuvre du plasticien marocain Mohamed Kotiba (1953-2016), maître incontesté du cubisme, dévoile une imagination foisonnante. L'essentiel fluide et chromatique mène vers un cubisme lyrique et chaleureux. D'où sa peinture, peu à peu transcendée et alchimisée par une expression volontaire faite de décision, de liberté et d'émotions, dans des compositions bien recherchées, qui permettent à l'artiste de s'affranchir du réel classique, au profit d'une réalité moderne, dynamique et attachante par sa singularité.

Pendant qu'ils mûrissent, pendant qu'ils atteignent leur autonomie cubiste, les tableaux de Kotiba clament, exigent, refusent. Ils émettent et demandent une énergie. C'est ce qui explique aussi les tailles polychromes de l'œuvre. Organiques et parfois surréalistes, ces tailles permettent d'entrevoir ce qui est en peinture sa dernière métamorphose. Son œuvre se caractérise alors par des volumes enveloppés et enveloppés, par des formes contournés par la faculté de transmettre la sensation d'un lent mouvement giratoire. Ombre et lumière se répartissent les saillis et

le creux les incitions rayonnantes, les incidences curvilignes et même complètement circulaires.

Néanmoins, souvent polychrome, cette taille porte le sceau de notre peintre. La texture lisse, consistante, mate ou brillante convienne autant à la forme qu'au volume, le rendant plus somptueux et sensuel. Cela se convertit en symbole de l'onirisme par excellence, dans la création de Kotiba pour nous identifier pleinement avec cette étape de synchronisme. Un symbole qui fusionne iconographiquement des impressions intérieures et extérieures, volontaires et intuitives, éveillées et endormies.

Généralement, les thèmes qu'aborde Kotiba sont divers et variés mais hautement poétiques : le patrimoine marocain dans ses splendeurs, la femme, la fantasia, le folklore... Ses œuvres sont à l'image de son génie intuitif et sa verve créative. Le tout dans un rendu cubiste et abstrait lyrique, capable de parler à tout le monde et de transpercer toutes les âmes. Sa recherche va vers une liberté plus grande et plus inventive dans le geste et évolue vers une cohérence chromatique. Aboutissement : une peinture alléchante, riche en



saveurs. Où que l'on se tourne, des formes se bousculent, en cascades, en diagonales, pour passer outre le bord des toiles et venir plus près de nous encore accaparer nos yeux. Parfois, l'animation se calme : ces arrêts sur image s'offrent alors comme de très gros plans. Dans ces répités laissés au regard, soudain un éclair de conscience nous éblouit. Pour le reste, la suggestion l'emporte sur la certitude. Au regardeur de s'y retrouver.

Chez Kotiba, le cubisme s'exprime surtout par une composition qui génère du sens sans se référer directement au concret tout d'abord. Ensuite, par une idéalisation des formes et des traits qui permettent la représentation d'un tel ou tel sujet. Par cela, le sujet n'est plus un simple prétexte visuel, y compris la silhouette, mais une allégorie, un discours pictural implicite.

La couleur vient mettre en valeur le relief naturel et guide son travail pour que ses œuvres dialoguent entre elles, se font écho, sont en résonance, en connivence. Un travail de réflexion sur la matière et, particulièrement, sur les couleurs et les formes. Il nous invite à faire un « voyage intérieur » et nous incite à « apprivoiser l'invisible ». On sait d'ores et déjà que notre plasticien a utilisé la couleur d'une façon subtile et a assemblé des formes géométriques d'une façon particulière afin que les visiteurs partent à la recherche de cet in-

visible... Ses tableaux vont dialoguer, faire suite et se nourrir mutuellement. Et nos cœurs, nos yeux, nos émotions avec. Avec cette technique intuitive de la peinture qui allie spontanéité, explosivité et relief en même temps, la répétition de motifs laisse une trace modelée sur le support et offre un résultat tout simplement déroutant où couleur et forme sont en parfaite harmonie, et du mouvement de cette succession de motifs naît une émotion.

C'est dire que la peinture est pour lui un langage au sens strict, qui ne se contente pas de chercher la trace du monde tel qu'il s'offre à nos yeux candides. Le temps intérieur ou l'émotion créatrice, et le temps extérieur ou la matérialisation de cette émotion dans son œuvre sont rendus simultanés par sa matière fluide, légère et transparente. Il faut dire aussi que son œuvre, cubisme figuratif ou cubisme abstrait, figure en bonne place dans le patrimoine pictural marocain, aux niveaux national et international. La quête de notre plasticien chevronné est inlassable, loin de se contenter de l'impact de l'image, il s'emporte pour le mouvement, pour la poésie chromatique et pour la musique du tableau en tant que surface organisée, esthétiquement indépendante. La peinture pour lui prend ainsi la tournure d'une aventure.

Ayoub Akil

Bio express

Kotiba, né à Casablanca le 22 février 1953, est l'un des maîtres incontestés du cubisme au Maroc. Sa passion pour l'art s'est révélée dès son plus jeune âge, ce qui l'a conduit à poursuivre des études en arts appliqués dans sa ville natale de 1970 à 1973. Après sa formation au centre pédagogique de dessin à Rabat, Kotiba est devenu professeur d'éducation plastique, un poste qu'il a occupé jusqu'en 1995, partageant ainsi son amour et sa connaissance de l'art avec de nombreuses générations d'élèves. Sa carrière artistique débute dans les années 70. Sa première exposition collective remonte à 1972 à Casablanca. Il a rapidement gagné en reconnaissance et a participé à deux autres expositions importantes à Rabat, dont l'une à la prestigieuse galerie nationale Bab Rouah en 1976. En 1983, Kotiba a pris part à une exposition collective majeure à la galerie Le Savouroux à Casablanca, où il a exposé aux côtés de figures emblématiques de l'art marocain comme Mohamed Melehi et Farid Belkahlia. Cette période a marqué une phase prolifique de sa carrière, avec quatre participations successives au Salon du Printemps de Casablanca entre 1984 et 1987.

Parmi ses expositions individuelles les plus notables, on peut citer son exposition en 1980 à la Galerie 88 à Casablanca, suivie par celles à l'hôtel Sofitel à Marrakech en 1981 et à l'hôtel N'fis en 1985 et à la Villa Mandarine en 2006. Sa dernière exposition individuelle a eu lieu à D'art Louane à Rabat en 2011, démontrant la constance et l'évolution de son art au fil des décennies. Kotiba est décédé le 7 juillet 2016, laissant derrière lui un héritage artistique significatif. Sa contribution à l'art cubiste et à l'éducation artistique continue d'inspirer et de marquer les esprits.

Noureddine El Asri expose à la galerie de la Fondation Mohammed VI à Rabat



La galerie de la Fondation Mohammed VI pour la promotion de œuvres sociales de l'éducation et de la formation à Hay Ryad à Rabat accueille le vernissage de l'exposition « Résonances croisées entre lettres et ornementation » de l'artiste plasticien Noureddine El Asri, jeudi 3 juillet à 18h.

L'exposition se poursuivra jusqu'au 31 juillet 2025, présentant plus de 27 œuvres artistiques de l'artiste.

Cette exposition s'inscrit dans le cadre d'un concours auquel ont participé plus de soixante artistes

plasticiens. A l'issue du processus de sélection conduit par un jury composé d'experts en arts plastiques, huit artistes ont été retenus pour exposer tout au long de l'année à la galerie de la Fondation Mohammed VI.

L'expérience artistique de Noureddine El Asri tend à construire des univers intérieurs nourris par le plaisir esthétique puisé dans la souffrance du geste répété jusqu'à la transcendance. Elle explore des dimensions spirituelles inspirées par l'architecture marocaine traditionnelle, à travers des équations géométriques qui se

transforment en entité créative autonome.

A travers cette démarche, l'artiste ambitionne d'établir une forme d'harmonie entre les formes, dans un cadre créatif qui conjugue sensibilité et rationalité. Les figures s'entrelacent, guidées par la ligne et l'architecture, dans une unité cohérente et riche, qui invite le spectateur à un voyage dans un monde sensoriel et symbolique.

Noureddine El Asri, né le 26 décembre 1963 à Benslimane, est diplômé en arts plastiques de Rabat et a poursuivi ses études à l'Université Picardie Jules Verne à Amiens,

en France. Il enseigne l'éducation artistique à Benslimane.

Il a participé à de nombreuses expositions, individuelles et collectives, parmi lesquelles une exposition personnelle en 2019 au siège de la préfecture de Benslimane, une exposition collective en 2015 à Essaouira, une autre la même année à la médiathèque de Mohammedia, ainsi qu'une exposition personnelle en 2013 mêlant arts plastiques et poésie populaire (zajal) à la préfecture de Benslimane. Il a également exposé en 2012 à l'espace Boulhaut à Benslimane.

M.I

Le mode Fast Track au Maroc

Répondre à l'urgence sans déséquilibrer l'écosystème



Dans les discussions professionnelles, le terme « Fast Track » revient de plus en plus souvent. Cet anglicisme, qui signifie littéralement « voie rapide », désigne une méthode de gestion accélérée des projets. Au Maroc, il est particulièrement présent dans les préparatifs liés à la Coupe du Monde 2030. Mais que signifie exactement cette approche ? D'où vient-elle ? Et surtout, quels sont ses effets réels sur notre économie, notre société et nos territoires ?

Une méthode née des grands projets internationaux

Le mode Fast Track est apparu entre les années 1960 et 1970 aux États-Unis, dans des secteurs stratégiques comme la pétrochimie, l'énergie ou l'industrie lourde. Le principe est simple : pour gagner du temps, on commence les travaux avant même d'avoir fini toutes les études de conception. Les étapes de planification et de réalisation se déroulent donc en parallèle.

Cette approche a permis d'accélérer la mise en œuvre des projets dans un contexte de forte croissance. Peu à peu, elle s'est étendue à d'autres secteurs, comme les hôpitaux ou les infrastructures publiques, puis à d'autres pays, notamment pendant les périodes de relance économique ou d'organisation d'événements d'envergure.

Un levier de performance pour les projets stratégiques

Dans le cas de projets nationaux importants, le Fast Track est

perçu comme un moyen de réduire significativement les délais de livraison. C'est une réponse directe à l'urgence ou à l'importance du besoin.

Au Maroc, cette méthode illustre la capacité du pays à se transformer rapidement, à faire preuve d'agilité, et à mobiliser ses ressources pour créer de la valeur en peu de temps. Elle permet de lancer rapidement des opérations, ce qui peut avoir un impact positif immédiat sur l'économie.

Mais attention aux effets secondaires

Malgré ses avantages, le mode Fast Track n'est pas sans risques. S'il est mal encadré ou utilisé de manière systématique, il peut entraîner des dérives.

Voici les principaux points de vigilance :

1. Concentration du marché

Ce mode profite surtout aux grandes entreprises structurées, souvent des multinationales ou des groupes marocains bien établis. Leur professionnalisme est reconnu, mais leurs coûts sont élevés, ce qui fait grimper les prix au m². Parfois, cela se fait au détriment de la qualité.

2. Sous-traitance excessive

La pression pour respecter les délais pousse à une sous-traitance en cascade, parfois difficile à contrôler. Cela peut impacter la durabilité et la qualité des ouvrages réalisés.

3. Impact humain

Les jeunes ingénieurs, souvent recrutés pour des contrats temporaires, ne bénéficient pas toujours

d'un encadrement stable ni d'un parcours d'apprentissage sur le long terme. Malgré des salaires intéressants, ils changent fréquemment d'entreprise, ce qui ralentit leur montée en compétences.

4. Pression sur les ressources

- Matériaux : une demande importante et simultanée provoque une hausse des prix, et déséquilibre l'approvisionnement des autres chantiers.

- Main-d'œuvre : la rareté crée une inflation salariale, ce qui pénalise les projets plus modestes.

5. Répercussions macroéconomiques

- Baisse de la valeur réelle : lorsque les coûts augmentent, la valeur perçue diminue mécaniquement.

- Inflation généralisée : à court terme, elle est liée à la pression sur les matériaux et la main-d'œuvre. À long terme, sans mesures correctives, elle devient structurelle et nuit à l'équilibre économique global.

6. Coûts répercutés sur les usagers

Pour rentabiliser leurs investissements, les promoteurs répercutent leurs coûts sur les prestations. Cela réduit la perception de la valeur chez le client, tout en augmentant les prix finaux dans tout l'écosystème.

7. Conséquences sociales

Au final, cette dynamique touche indirectement le consommateur marocain. Son pouvoir d'achat diminue, sans qu'il ne bénéficie directement des retombées de ces projets. Cela accentue les inégalités sociales et alimente un sentiment de frustration face à des chantiers per-

çus comme éloignés des préoccupations quotidiennes.

Penser l'urbanisme social pour plus d'équité

Un autre effet du Fast Track est le déséquilibre territorial. Ces projets se concentrent souvent dans les zones riches ou touristiques, tandis que les quartiers populaires ou les zones périphériques restent à l'écart. Pourtant, ce sont ces espaces qui souffrent le plus du manque d'équipements et de services.

Pour éviter de creuser la fracture urbaine, il est nécessaire d'intégrer une vision d'urbanisme social, fondée sur la justice spatiale. Cela suppose :

- De requalifier les quartiers marginalisés ;
- D'intégrer des services publics de proximité dans les projets prioritaires ;
- Et de dialoguer avec les habitants pour adapter les projets aux besoins réels du terrain.

Un outil à utiliser avec discernement

Le mode Fast Track est un accélérateur, pas une norme. Il peut être très utile lorsqu'il est bien encadré, mais il ne doit pas devenir la règle. Il faut l'utiliser de manière ponctuelle, réfléchie et mesurée.

Pour en faire un levier de développement durable, il est essentiel d'ajouter des mesures d'accompagnement : formation continue, promotion de l'emploi local, régulation des marchés de matériaux, et priorité à l'équité territoriale. Ce n'est qu'à cette condition que le Fast Track pourra contribuer positivement à un développement équilibré, inclusif et pérenne sans déséquilibrer l'écosystème.

Par Nabil Assouali

*Ingénieur d'Etat: Directeur de projet
- Expert Management et direction des
projets- CentraleSupélec Paris*



Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة التجهيز والماء
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

Avis Rectificatif d'Appel d'Offres Ouvert national n°29/2025

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Taroudant, porte à la connaissance du public que l'Appel d'offres Ouvert National N°29/2025 du 17 juillet 2025 à 10 H, relatif au :

Etude géotechnique d'élargissement et du renforcement de la RP1733 du PK14+500 au PK61+000 et de PK71+000 au PK 88+500 sur une longueur de 64Km Province de TAROU DANNT.

a subi la modification suivante :

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.000,00 dhs (Quatre Mille Dirhams,00 Cts) au lieu de 8.000,00 (Huit Mille Dirhams, 00 Cts).

Le reste est inchangé.

N° 4305/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء

Etablissements insalubres, Incommodes Ou Dangereux de 1ère classe Enquête de commodo et incommodo

Avis

Une enquête de commodo et incommodo d'une durée d'un mois est ouverte, à compter du 03/07/2025 dans les bureaux de la Commune Sidi Moussa Ben Ali, Province de Mohammedia, sur la demande présentée par la société **AFRIQUA GAZ** sis 139, Boulevard Moulay Ismail- Roches Noires, Casablanca, à l'effet d'être autorisée pour la réalisation et l'exploitation d'un centre emplaceur de GPL y compris son pipeline de réception de butane à partir de la SOMAS sur le TF n° 43650/26 sis à Sidi Laarbi, Commune Sidi Moutta Ben Ali, Province de Mohammedia.

Le dossier de l'enquête est déposé dans les bureaux de la Commune de Sidi Moussa Ben Ali, Province de Mohammedia où il peut être consulté.

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
LA CONCESSION DE CASABLANCA-METTAF
BP 1774 BOULEVARD AL BERRAJAL
912 46 48 15-16-17 F: 43 95 15-16-17

المندوبية الجهوية للتجهيز والماء
الجهة الإدارية: الرباط
90 22 25 41 42 فاكس: 96 48 15 16 17

N° 4306/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE SIDI SLIMANE

AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°AOSS/11/2025

Plan de campagne 2025 : Travaux de traitement des dégradations des routes : RP 4238 du PK41+800 au PK 50+000, RP 4260 du PK 00+000 au PK 18+220 et RR 409 du PK 17+000 au PK 39+500 en sections discontinues -Province de Sidi Slimane.

Le Chef du Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane, porte à la connaissance aux concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert national n° AO SS/11/2025 du mercredi 23 juillet 2025 à 10h00mn ; publié aux journaux suivants :

- Journal LIBERATION N° 10544 du 26/06/2025,
- Journal RISSALAT ALOUMMA N° 13073 du 26/06/2025,

Et dans le portail des marchés publics le 27/06/2025,

Que :

- Pour le dossier technique, les qualifications exigées sont les suivantes : B3 et B6.
- Le reste est inchangé.

N° 4307/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation



جامعة الحسن الثاني بن مراكش
الجامعة المغربية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
F.S.B.M
FACULTÉ DES SCIENCES BEN M'SICK DE CASABLANCA

Avis d'appel d'offres ouvert National Simplifié N°02/FSBM/2025

(Marché public)

Le 14/07/2025 à 10h00, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (sise Casablanca, sis à 19, rue Taïeb Bous Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert National Simplifié sur offre de prix n°02/FSBM/2025 relatif à :

ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE DESTINÉ A LA FACULTÉ DES SCIENCES BEN M'SICK DE CASABLANCA EN (4) QUATRE LOTS :

- LOT 1 : ACHAT DE MATERIELS SCIENTIFIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE GEOLOGIE
- LOT 2 : ACHAT DE MATERIELS SCIENTIFIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE PHYSIQUE
- LOT 3 : ACHAT DE MATERIELS SCIENTIFIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE BIOLOGIE
- LOT 4 : ACHAT DE MATERIELS SCIENTIFIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE CHIMIE

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	300 DHS TTC (Trais cent DHS TTC)	1 700,00 DHS TTC (Mille Sept cent DHS TTC)	650 DHS TTC (Six cent cinquante DHS TTC)	2 500 DHS TTC (Deux mille cinq cent DHS TTC)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage en million est fixée à la somme de :	21 096,00 DHS TTC (VINGT ET UN MILLE QUATRE VINGT SEIZE DHS TTC)	134 376,00 DHS TTC (Cent trente-quatre mille trois cent soixante seize DHS TTC)	50 952,00 DHS TTC (Cinquante mille neuf cent cinquante-deux DHS TTC)	185 160,00 DHS TTC (Cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles «3 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.

Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :

- Au bureau de service électronique de la Faculté des sciences Ben M'Sick sis à Bd Constant Ben Ali à Casablanca 20670, contre délivrance d'un accord de réception, au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres;
- La rectrice, salue respectueusement, sa présidente de la commission d'appel d'offres ;

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 4308/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N°47/2025/DGRID du 25/07/2025

Le 25/07/2025 à 09 heures 30mn, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadda sis au siège de FORMVA du Tadda, Quartier Administratif à Fouh Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix N°47/2025/DGRID du 25/07/2025, pour les Travaux d'entretien des ouvrages hydromécaniques des réseaux d'irrigation dans le périmètre du Tadda à Beni Mellal, Fouh Ben Salah et Aitah.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de Sept cent sept mille quatre cents dirhams et zéro centimes toutes taxes comprises (707 400,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatorze mille dirhams zéro centime (14.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le dossier technique prévoit l'un des certificats de qualification et de classification, ou sa copie certifiée conforme à l'original, délivrée par le Ministère chargé de l'Agriculture, comme suit :

Branche d'activités	Qualification	Classe minimale demandée
B : Matériel hydromécanique	B.1 : Travaux d'installation de matériel hydromécanique	4

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux en date du 18/07/2025, le rendez-vous est fixé à 10 heures au siège du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage de FORMVA du Tadda à Fouh Ben Salah.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de consultation.

N° 4309/PA

"TAOUZR METAL"

SARLA.U

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 03/06/2025 il a été constitué une sarl au, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Objet : négociant - Marchand de fer vieux métaux communs en demis-gros et en gros.

Siège Social: 10 Rue Liberté 3ème Etage Appt N°5 Casablanca.

Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr HAJAJ MOUDCHI 1000 parts.

Gérance : Mr HAJAJ MOUDCHI est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.

Année Sociale: du 01/01 au 31/12.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 978017 en date du 25/06/2025 et immatriculé sous le numéro 683219.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 4316/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME

DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS

OFFICE REGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR

OFFRES DE PRIX
N°48/2025/DGRID du
25/07/2025

Le 25/07/2025 à 10 heures 15 min, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de FORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert sur offre de prix

N°48/2025/DGRID du 25/07/2025, pour la Fourniture des équipements et appareillages pour matériel du réseau sous pression dans le périmètre irrigué du Tadla à Fquih Ben Salah.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de Cinq cent mille sept cent soixante Dirhams Toutes Taxes Comprises (500 760,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de Cinq cent mille sept cent soixante Dirhams Toutes Taxes Comprises (500 760,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

par l'article 5 du Règlement de consultation.

N° 4311/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur

Province de Serrat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ N°

34/BG/F/2025

Le 14/07/2025 à 10Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Serrat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Serrat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix relatif à l'acquisition de drone et ses accessoires -Province Serrat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de sept mille sept cent dirhams (7700,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois cent quatre vingt sept mille dirhams toutes taxes comprises TTC (387 000,00 dh T.T.C)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4312/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture
de la Pêche Maritime
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de
l'Agriculture de Béni-Mellal,
sise au Quartier Administratif,
Rue de Saï, Béni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 28/2025/DPA/4/SAHA du 12/06/2025, ayant pour objet:

Travaux d'aménagement des pistes rurales prévues dans le cadre du projet de développement durable des systèmes de production et création d'emploi à la commune territoriale de Tanougha Province de Béni Mellal.

-Piste rurale Bouzgar (Ikhorba) sur 760 m
-Piste rurale Tabia (Ikhorba) sur 900 m
-Piste rurale Tachegdaltite sur 1,86 km

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de Cinq cent mille sept cent soixante Dirhams Toutes Taxes Comprises (500 760,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de Cinq cent mille sept cent soixante Dirhams Toutes Taxes Comprises (500 760,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 823 014,00 DHS-TTC-Huit cent vingt-trois mille quatorze Dirhams TTC.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12.000,00 Dhs (Douze Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

N° 4314/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

CHU IBN ROCHD-CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DES PRIX
N° 057/2025/CHUIRC

Le 15/07/2025 à 09h 30min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°057/2025/CHUIRC du 15/07/2025 pour : L'ACHAT DE MATERIEL DE BUREAU : PNEUMOLOGIE POUR L'HOPITAL 20 AOUT 1953 RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA - Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd - Casablanca.

Lot n°1 : CONNECTEUR ELECTRIQUE AVEC FIXATION MURALE

Lot n°2 : PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE TYPE 2 AVEC TABLE

Lot n°3 : TELEVISEUR LED 32" AVEC SUPPORT MURAL

Lot n°4 : VIDEO PROJECTEUR

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations en dirhams (toutes taxes comprises) établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Lot n°1 : 36 000,00 (Trente-six mille dirhams)

Lot n°2 : 11 047,20 (Onze mille quarante-sept dirhams vingt centimes)

Lot n°3 : 33 480,00 (Trente-trois mille quatre cent quatre-vingts dirhams)

Lot n°4 : 14 004,00 (Quatorze mille quatre dirhams)

*Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du Décret n°2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le dépôt de la documentation technique accompagnée de l'annexe N° 4 dûment remplie (voir l'article 13 du règlement de consultation) exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposés au service des Equipements et Fournitures à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen El Arjoun - Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4314/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

CHU IBN ROCHD-CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DES PRIX
N° 072/2025/CHUIRC

Le 15/07/2025 à 10 h 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°072/2025/CHUIRC du 15/07/2025 pour :

L'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU : PNEUMOLOGIE POUR L'HOPITAL 20 AOUT 1953 RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA - Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd - Casablanca.

Lot n°1 : ARMOIRE METALLIQUE A 2 PORTES AVEC SOCLE

Lot n°2 : ARMOIRE METALLIQUE BASSE A RI-DEAUX

Lot n°3 : ARMOIRE VESTIAIRE METALLIQUE AVEC 2 PORTES

Lot n°4 : Banquettes à 2 places sans accoudoirs

Lot n°5 : Bureau forme vague 140x100/80 avec caisson fixe 3T

Lot n°6 : Bureau type BIG BANG

Lot n°7 : CANAPE 1 PLACE

Lot n°8 : CANAPE 2 PLACES

Lot n°9 : CHAISE EN TISSU AVEC TABLETTE ECRITOIRE

Lot n°10 : Fauteuil de bureau en tissu, dossier moyen de 60cm et largeur du dossier 55 cm, réglable par verin à gaz, avec 5 branches en PVC

Lot n°11 : Fauteuil visiteur BLAD

Lot n°12 : FAUTEUIL VISITEUR EN TISSU

Lot n°13 : PORTE MANTEAU 6CROCHETS TYPE

Lot n°14 : RAYONNAGE METALLIQUE

Lot n°15 : TABLE BASSE PLATEAU MELAMINE

Lot n°16 : TABLE DE REUNION 12 PERSONNES TYPE 1

Lot n°17 : TABLE DE REUNION POUR 6 PERSONNES+6FAUTEUILS

Lot n°18 : TABLE DE REUNION RONDE POUR 4 PERSONNES

Lot n°19 : Table pour micro-ordinateur

Lot n°20 : TABLEAU BLANC MAGNETIQUE ENCADREMENT ALUMINIUM 1,10M X 0,80 M

Lot n°21 : TABLEAU D'AFICHAGE 2MX1,20 AVEC BORDURE EN BOIS ET COUVERT DE LIEGE

Lot n°22 : TABLEAU D'AFICHAGE TYPE 1

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des prestations en dirhams (toutes taxes comprises) établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Lot n°1 : 25 920,00 (vingt-cinq mille neuf cent vingt dirhams)

Lot n°2 : 36 000,00 (trente-six mille dirhams)

Lot n°3 : 22 800,00 (vingt-deux mille huit cents dirhams)

Lot n°4 : 33 600,00 (trente-trois mille six cents dirhams)

Lot n°5 : 36 000,00 (trente-six mille dirhams)

Lot n°6 : 20 400,00 (vingt mille quatre cents dirhams)

Lot n°7 : 25 200,00 (vingt-cinq mille deux cents dirhams)

Lot n°8 : 33 600,00 (trente-trois mille six cents dirhams)

Lot n°9 : 41 999,76 (quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-neuf dirhams et soixante-seize centimes)

Lot n°10 : 24 000,00 (vingt-quatre mille dirhams)

Lot n°11 : 3 200,02 (trois mille deux cents dirhams et deux centimes)

Lot n°12 : 37 200,00 (trente-sept mille deux cents dirhams)

Lot n°13 : 5 280,00 (cinq mille deux cent quatre-vingts dirhams)

Lot n°14 : 25 848,00 (vingt-cinq mille huit cent quarante-huit dirhams)

Lot n°15 : 5 640,00 (cinq mille six cent quarante dirhams)

Lot n°16 : 5 160,00 (cinq mille cent soixante dirhams)

Lot n°17 : 7 200,00 (sept mille deux cents dirhams)

Lot n°18 : 4 560,00 (quatre mille cinq cent soixante dirhams)

Lot n°19 : 9 360,00 (neuf mille trois cent soixante dirhams)

Lot n°20 : 960,00 (neuf cent soixante dirhams)

Lot n°21 : 3 600,00 (trois mille six cents dirhams)

Lot n°22 : 2 100,00 (deux mille cent dirhams)

*Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du Décret n°2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4315/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

CHU IBN ROCHD-CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DES PRIX
N° 087/2025/CHUIRC

Le 15/07/2025 à 10h30min , il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°087/2025/CHUIRC du 15/07/2025 pour : ACHAT DES IMPRIMES TECHNIQUES CARNETS QUITTANCIERS POUR LES FORMATIONS RELLEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

51 750,00 DHS TTC (CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES)

*Le cautionnement provisoire est fixé à 1 000,00 DHS (Mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du Décret n°2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4316/PA

**CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA**
Tel/Fax : 0537649573
GSM : 0668792975
-ITAL DALLAGE-
S.A.R.L.
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE
200 000,00 DH**
**SIÈGE SOCIAL : 343 HAY
RIAD BOUZNKA,
RC : 1413 IF: 3385637**
Au siège social : 343 HAY
RIAD BOUZNKA, les as-
sociés de la société à res-
ponsabilité limitée - ITAL
DALLAGE - SARL. Ont
décidé ce qui suit :
Extension de l'objet social
L'assemblée générale dé-
cide d'ajouter à l'objet social
de la société les activités
suivantes :
- TRAVAUX DIVERS OU
DE CONSTRUCTION ;
- TRANSPORT DE MAR-
CHANDISE POUR LE
COMPTE D'AUTRUI ;
- IMPORT ET EXPORT.
Le dépôt légal est effectué
au secrétariat-Greffe du
tribunal de commerce de
Casablanca sous le N°
4317/PA

**CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA**
Tel/Fax : 0537649573
GSM : 0668792975
Dissolution anticipée
- ZAD HOME- SARL
Société à Responsabilité
Limitée
Au capital de
100 000,00 Dhs
Siège social : N° 22 RUE
JBEL MOUSSA APT N° 12
AGDAL RABAT.
RC: 164125 IF: 53214518
Par décision extraordinaire
des associés de la société
-ZAD HOME- en date du
13/03/2025, au siège so-
ciale N° 22 RUE JBEL
MOUSSA APT N° 12
AGDAL RABAT il a été
décidé ce qui suit :
*Renouvellement de domi-
ciliation de la société -ZAD
HOME- SARL du
01/01/2025 jusqu'au
31/12/2025.
*La dissolution anticipée
de la société - ZAD
HOME- SARL et sa mise en
liquidation ;
*Les associés de la société a
nommé comme liquidate-
urs Mr. EL GARRAB MO-
HAMMED.

Le siège de la liquidation
est fixé à N° 22 RUE JBEL
MOUSSA APT N° 12
AGDAL RABAT.
Le dépôt légal est effectué
au secrétariat-Greffe du tri-
bunal de Commerce de
RABAT, le 20/06/2025 sous
le n°192781.
N° 4318/PA

**CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA**
Tel/Fax : 0537649573
GSM : 0668792975
-BENTALBA LILISKANE-
S.A.R.L.
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE
100 000,00 DH**
**SIÈGE SOCIAL: RESI-
DENCE MAJORELLE
IMM G3 N3 AL QODS
SIDI BERNOUSSI**
Casablanca.
RC: 641951 IF: 66056979
Au siège social : RESI-
DENCE MAJORELLE IMM
G3 N3 AL QODS SIDI BER-
NOUSSI Casablanca, les as-
sociés de la société à

responsabilité limitée -BEN-
TALBA LILISKANE-
SARL. Ont décidé ce qui
suit :
Première résolution : Cession
de parts sociales;
L'assemblée générale
prend acte de cession de
300 parts sociales par Mr.
ABDELKRIM BENTALBA
Titulaire de la CIN N°
M319499, au profit de
Mr. ABDELLAH BENTALBA
Titulaire de la CIN N°
MC46863.
Deuxième résolution: Dé-
mission de Co-gérant de la
société et nomination d'un
nouveau co-gérant.
La démission de Mr. AB-
DELKRIM BENTALBA, de
sa fonction co-gérant de la
société -BENTALBA LILIS-
KANE-SARL. Et nomina-
tion de Mr. ABDELLAH
BENTALBA nouveau Co-
gérant de la société.
Le dépôt légal est effectué
au secrétariat-Greffe du tri-
bunal de commerce de CA-
SABLANCA sous le
n°978346 RC n° 641951.
N° 4319/PA

**ENTREPRENDRE
BUSINESS CENTER
ID VIEW "S.A.R.L AU"**
Constitution
Aux termes d'un acte SSP
en date à Casablanca du
23/06/2025, il a été établi
les statuts d'une S.A.R.L.
Au droit des caractéristiques
sont les suivantes :
DENOMINATION: ID
VIEW "S.A.R.L AU"
OBJET: EVENEMENTIEL.
LE SIÈGE : CASA-
BLANCA, 55 BD ZERK-
TOUNI ESPACE
ZERKTOUNI IER ETG
APT N°3 QH Casablanca.
CAPITAL SOCIAL :
100.000,00 Dhs, divisé en
1000 parts de 100 Dhs cha-
cune.
- Mr TARIK ID M'HAM-
MED1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00
Parts
GERANCE : La société est
gérée par Mr TARIK ID
M'HAMMED
ANNEE SOCIALE : Du 1er
janvier au 31 décembre de
chaque année.
Le dépôt légal et l'immatricu-
lation ont été effectués au
greffe du tribunal de com-
merce de Casablanca le
02/07/2025 RC N° 683715.
Pour extrait et mention
N° 4320/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI BENNOUR
COMMUNE
DE ZEMAMRA
DIRECTION
DES SERVICES
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N°:
10/2025/CZ**
Le Lundi 28/07/2025 à
10H00, il sera procédé, au
siège de la commune de Ze-
mamra, à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
n° : 10/2025/CZ ayant pour
objet :
ETUDES TECHNIQUES ET
SUIVI DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN
CONSERVATOIRE DE MU-
SIQUE ET D'ART CHORE-
GRAPHIQUE A LA VILLE
DE ZEMAMRA.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
service des marchés de la
commune, il peut égale-
ment être téléchargé à

partir du portail des mar-
chés publics : www.mar-
chespublics.gov.ma
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de :
Six Mille Dirhams, 00 Cts
(6000,00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : [Trois Cent
mille Dirhams, 00 Cts TTC
(300.000,00 DH TTC)].
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes au
contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles de
30 à 34 du décret n° 2-22-
431 relatif aux marchés pu-
blics.
Les concurrents doivent ;
obligatoirement envoyer les
offres, par voie électronique
à partir du portail des mar-
chés publics www.mar-
chespublics.gov.ma
conformément à l'arrêté de
la ministre de l'économie et
des finances n°1692-23 du 4
Hija 1444 (23 Juin 2023) re-
latif à la dématérialisation
des procédures, des docu-
ments et des pièces relatifs
aux marchés publics
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 07 du règlement
de consultation.
Le dossier technique doit
comprendre :
- les prestataires d'études
installés au maroc doivent
fournir :
- les certificats d'agrément,
établis conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'équi-
pement et des transports
n°1003-15 du 20/04/2014
1436 (11 mars 2015) complé-
tant le tableau annexé au
décret n°2-98-984 du 4 hijra
1419 (22 mars 1999) insti-
tuant pour la passation de
certains marchés de services
pour le compte de l'Etat, un
système d'agrément des
personnes physiques ou
morales exerçant des pres-
tations d'études et de ma-
îtrise d'œuvre :
- D14
- D15
- D16
- D17
- D21
Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent four-
nir le dossier technique tel
que prévu par le règlement
de consultation.
N° 4321/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU**
La Direction Provinciale
de l'équipement,
du Transport et de la
Logistique de Tan-Tan
Avis d'Appel d'Offre
Ouvert national
N° 07/2025
Le 31/07/2025 à 11h, il sera
procédé dans la salle des
réunions à la Direction Pro-
vinciale de l'équipement,
du Transport et de la Logis-
tique de Tan-Tan cité Admi-
nistratif Tan-Tan à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offre ouvert na-
tional sur offre des prix n°
07/2025 pour :
Objet: (PC 2025) TRAVAUX
DE TRAITEMENT DE
L'ENVIRONNEMENT AU
PK 71-100 DE LA BR103
DANS LA PROVINCE DE
TAN-TAN.
Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
Maître d'Œuvre est fixée à
la somme de : 939
792,00 Dhs (Neuf Cent
Trente Neuf Mille Sept Cent
Quatre Vingt Deux Dir-
hams, 00 Cts)TTC.
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de :
14 000,00Dhs (Quatorze
Mille Dirhams).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 5 du règle-
ment de consultation.
N° 4322/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI BENNOUR
COMMUNE
DE ZEMAMRA
DIRECTION
DES SERVICES
BUREAU DES MARCHES
Avis d'appel d'offres
Ouvert simplifié
N° : 12/2025/CZ**
Le 14/07/2025 à 10H :00
DU MATIN il sera procédé,
dans les bureaux du pré-
sident de la commune de Ze-
mamra sis au SIÈGE DE
LA COMMUNE DE ZE-
MAMRA à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert simplifié sur offres
des prix, pour :
ACQUISITION DES BAR-
RIÈRES METALLIQUES
AU PROFIT DE LA COM-
MUNE DE ZEMAMRA.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à
la somme de Deux cent
quatre-vingt-huit mille di-
rhams TTC en (288 000,00
DHS).
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de
cinq mille dirhams (5000,00
DHS)
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du Décret n° 2-22-431
du 15 Chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif au mar-
ché public.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma,
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 07 du règlement
de la consultation.
N° 4322/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU**
La Direction Provinciale
de l'équipement,
du Transport et de la
Logistique de Tan-Tan
Avis d'Appel d'Offre
Ouvert national
N° 07/2025
Le 31/07/2025 à 11h, il sera
procédé dans la salle des
réunions à la Direction Pro-
vinciale de l'équipement,
du Transport et de la Logis-
tique de Tan-Tan cité Admi-
nistratif Tan-Tan à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offre ouvert na-
tional sur offre des prix n°
07/2025 pour :
Objet: (PC 2025) TRAVAUX
DE TRAITEMENT DE
L'ENVIRONNEMENT AU
PK 71-100 DE LA BR103
DANS LA PROVINCE DE
TAN-TAN.
Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
Maître d'Œuvre est fixée à
la somme de : 939
792,00 Dhs (Neuf Cent
Trente Neuf Mille Sept Cent
Quatre Vingt Deux Dir-
hams, 00 Cts)TTC.
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de :
14 000,00Dhs (Quatorze
Mille Dirhams).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 5 du règle-
ment de consultation.
N° 4323/PA

**ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITÉ CHOUAIB**

**DOUKKALI
FACULTE DES SCIENCES
PROVINCE - EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX**
N° 03/MS/PSJ/2025
Le Mardi 29 Juillet 2025 à 11
heures, il sera procédé, au
siège de la Faculté des
Sciences d'El Jadida sis au
Boulevard des Faculté ville
d'El Jadida, à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel
d'offres ouvert interna-
tional sur offres de prix N°
03/MS/PSJ/2025, ayant
pour objet : - ACQUISITION
DE MATERIEL SCIENTIFIQUE
POUR LA FACULTE DES SCIENCES
D'EL JADIDA (16 LOTS).
Lot N°01 : Matériel pour
Travaux Pratiques de Biologie
(Article N° : B1 à B7)
Lot N°02 : Matériel pour
Travaux Pratiques Communs
(Article N° : C1 à C4)
Lot N°03 : Matériel pour
Travaux Pratiques de Chimie
Organique (Article N° :
C5 à C8)
Lot N°04 : Matériel pour
Laboratoires de Chimie Com-
muns (Article N° : C9 à
C22)
Lot N°05 : Matériel pour
Laboratoire de Chimie Orga-
nique 1 (Article N° : C23 à
C28)
Lot N°06 : Matériel pour
Laboratoire de Chimie Orga-
nique 2 (Article N° : C29)
Lot N°07 : Matériel pour
Laboratoire Eau et Environne-
ment (Article N° : C30)
Lot N°08 : Matériel pour
Sortie de Terrain Géologie 1
(Article N° : G1, G2)
Lot N°09 : Matériel pour
Sortie de Terrain Géologie 2
(Article N° : G3)
Lot N°10 : Matériel pour
Travaux Pratiques de Géologie
(Article N° : G4 à G6)
Lot N°11 : Matériel pour
Travaux Pratiques de Physi-
que Atomique (Article N° :
P1 à P3)
Lot N°12 : Matériel pour
Travaux Pratiques de Physi-
que Électrique (Article
N° : P4 à P10)
Lot N°13 : Matériel pour
Laboratoire de Physique Mé-
canique (Article N° : P11)
Lot N°14 : Matériel pour
Laboratoires de Physique Nu-
cléaire (Article N° : P12,
P13)
Lot N°15 : Matériel pour
Laboratoires de Physique
Électronique (Article N° :
P14 à P22)
Lot N°16 : Matériel pour
Laboratoires de Physique de
la Matière Condensée (Arti-
cle N° : P23 à P27)
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du Portail des Marchés Pu-
blics accessible à l'adresse
(www.marchespublics.gov.
ma)
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
en Dirhams Hors taxe hors
droits de douane comme suit :
Lot N° 01 : 91 849,00
Dhs/HT-HHD (Quatre-
vingt-onze mille huit cent
quarante-neuf Dirhams)
Lot N° 02 : 35 500,00 Dhs/
HT-HHD (Trente-cinq mille
cinq cents Dirhams)
Lot N° 03 : 45 080,00 Dhs/
HT-HHD (Quarante-cinq
mille quatre-vingts Di-
rhams)
Lot N° 04 : 245 830,00 Dhs/
HT-HHD (Deux cent qua-
rante-cinq mille huit cent

trente Dirhams)
Lot N° 05 : 28 000,00 Dhs/
HT-HHD (Vingt-huit mille
Dirhams)
Lot N° 06 : 140 000,00 Dhs/
HT-HHD (Cent quarante
mille Dirhams)
Lot N° 07 : 73 025,00 Dhs/
HT-HHD (Soixante-troize
mille vingt-cinq Dirhams)
Lot N° 08 : 37 000,00 Dhs/
HT-HHD (Trente-sept mille
Dirhams)
Lot N° 09 : 5 600,00 Dhs/
HT-HHD (Cinq mille six
cents Dirhams)
Lot N° 10 : 20 900,00 Dhs/
HT-HHD (Vingt mille neuf
cents Dirhams)
Lot N° 11 : 62 320,00 Dhs/
HT-HHD (Soixante-deux
mille trois cent vingt Di-
rhams)
Lot N° 12 : 86 000,00 Dhs/
HT-HHD (Quatre-vingt-six
mille Dirhams)
Lot N° 13 : 20 000,00 Dhs/
HT-HHD (Vingt mille Di-
rhams)
Lot N° 14 : 55 000,00 Dhs/
HT-HHD (Cinquante-cinq
mille Dirhams)
Lot N° 15 : 24 781,00 Dhs/
HT-HHD (Vingt-quatre
mille sept cent quatre-
vingt-un Dirhams)
Lot N° 16 : 52 032,00 Dhs/
HT-HHD (Cinquante-deux
mille trente-deux Dirhams)
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de :
Lot N° 01 : 1 800,00 Dhs
(Mille huit cents Dirhams)
Lot N° 02 : 700,00 Dhs (Sept
cents Dirhams)
Lot N° 03 : 900,00 Dhs
(Neuf cents Dirhams)
Lot N° 04 : 4 900,00 Dhs
(Quatre mille neuf cents Di-
rhams)
Lot N° 05 : 500,00 Dhs (Cinq
cents Dirhams)
Lot N° 06 : 2 800,00 Dhs
(Deux mille huit cents Di-
rhams)
Lot N° 07 : 1 400,00 Dhs
(Mille Quatre Cents Di-
rhams)
Lot N° 08 : 700,00 Dhs (Sept
cents Dirhams)
Lot N° 09 : 300,00 Dhs (cent
Dirhams)
Lot N° 10 : 400,00 Dhs
(Quatre cents Dirhams)
Lot N° 11 : 1 200,00 Dhs
(Mille deux cents Dirhams)
Lot N° 12 : 1 700,00 Dhs
(Mille sept cents Dirhams)
Lot N° 13 : 400,00 Dhs
(Quatre cents Dirhams)
Lot N° 14 : 1 000,00 Dhs
(Mille Dirhams)
Lot N° 15 : 400,00 Dhs
(Quatre cents Dirhams)
Lot N° 16 : 1 000,00 Dhs
(Mille Dirhams)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du Décret N°2-22-431
relatif aux marchés publics
du 15 Chaabane 1444 (08
Mars 2023).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 08 du Règle-
ment de la consultation.
Les prospectus, notices ou
autres documents techni-
ques exigés par le dossier
d'appel d'offres doivent
être déposés auprès du bu-
reau des appels d'offres de
la Faculté des Sciences d'El
Jadida sis au Boulevard des
Facultés ville d'El Jadida,
au plus tard le Lundi 28
juillet 2025 avant 16 heures,
ou remis séance tenante au
Président de la commission
d'ouverture des plis.
N° 4324/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 58/2025/BP
Le : 14/07/2025 à 10 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition des équipements de matériels de restauration au profit de la coopérative Zahra Nassi à Assa

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille six cent dirhams 00 Cts (2.600,00Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente Mille dirhams 00Cts TTC (130.000,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué

auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plus. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4325/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 59/2025/BP

Le : 14/07/2025 à 10h 15 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition du Matériels et Equipements pour salon de coiffure pour femmes au profit de la coopérative AHMED BEN KAJMOUL à Assa

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille cinq cent dirhams 00 Cts (2.500,00Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente Mille dirhams 40 Cts TTC (125.000,40 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plus.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4326/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 60/2025/BP

Le 14/07/2025 à 10h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition d'équipement et matériels d'instrumentation musicale au profit de la Coopérative Miskudi à Assa. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille dirhams 00 Cts (3.000,00Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent cinquante Mille dirhams 00Cts TTC (150.000,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [\[www.marchespublics.gov.ma\]\(http://www.marchespublics.gov.ma\), conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 \(23 juin 2023\) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plus. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.](http://www.mar-</p>
</div>
<div data-bbox=)

N° 4327/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 61/2025/BP

Le 14/07/2025 à 10 h 45 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition d'équipements et matériels d'imprimerie au profit de la Coopérative SIDI LAROY à Assa

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille sept cent douze dirhams 00 Cts (2.712,00Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente cinq Mille six cent cinquante 12 Cts TTC (135.605,12 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué

auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plus. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4328/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 62/2025/BP

Le : 14/07/2025 à 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition des Matériels et Equipements pour les produits d'esthétique au profit de la Coopérative Misk. Ansil à Assa

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille huit cent dirhams 00 Cts (2.800,00Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quarante Mille dirhams 00Cts TTC (140.000,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué

auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plus.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4329/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 63/2025

Le 14/07/2025 à 11 h 15 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Achat de Fournitures et matériels de divertissement récréatifs au profit de la coopérative BUFFET SAMAR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF dirhams 00 Cts (2.779,00Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente-Huit Mille NEUF CENT SOIXANTE Mille dirhams 00Cts TTC (138.960,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué

auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plus.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4330/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 64/2025/BP

Le 14/07/2025 à 11 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition du Matériels et Equipements pour salon de coiffure pour femmes au profit de la coopérative GABBAL à Assa

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille cinq cent dirhams 00 Cts (2.500,00Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent vingt cinq Mille dirhams 00Cts TTC (125.000,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie

électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plus.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4331/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 65/2025/BP

Le 14/07/2025 à 11 h 45 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Achat des équipements d'une restauration au profit de la Coopérative Sawkhal à Assa. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille six cents dirhams 00 Cts (2.600,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente mille dirhams 00Cts TTC (130.000,00Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plus.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4332/PA

ETUDE MAITRE
HICHAM TAHIR
NOTAIRE

La Société «LOTHO INVESTMENT» SARL AU 1/- : Aux termes d'un procès-verbal notarié à Dakhla en date du 18/06/2025 l'assemblée générale extraordinaire décide ce qui suit :

1- Approbation de la cession de 500 parts par Madame Houda KHATTAT, au profit de Monsieur Mohammed Adib HASSINE TADLAOUI ;

2- Approbation de la démission de Madame Houda KHATTAT de ses fonctions de co-gérante ;

3- Nomination de Monsieur Mohammed Adib HASSINE TADLAOUI en qualité de gérant pour une durée illimitée ;

4- Transformation de la forme juridique de la société en SARL AU ;

5- Modifications statutaires ;

6- Refonte des statuts ;

7- Formalités - Pourvois.

II/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Première Instance de Oud Eddahab, le 26/06/2025 sous le numéro 2873.

Four extrait et mention
N° 4340/PA

STE YAZID EL
MOUKHTARI
CONSTRUCTION
S.A.R.L.
CLOTURE ET LIQUIDATION

I) - Aux termes de la décision extraordinaire en date du 20/06/2025, enregistrée à Al-Hoceima le 20/06/2025, les associés de la société YAZID EL MOUKHTARI CONSTRUCTION S.A.R.L, inscrite au registre de commerce d'Al-Hoceima sous le N°4675, décide ce qui suit :

- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une réparation pour Solde de tout compte ;

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;

- Constatation de la clôture de la liquidation de la société ;

II) - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1^{ère} instance d'Al-Hoceima, le 01/07/2025, sous le N°196

Four extrait et mention
Le liquidateur.
N° 4341/PA

G.Z TRAVAUX SARL
AU - RC : 474313

Aux termes du procès-verbal du 22/12/2024, l'associé unique de la société dite : G.Z TRAVAUX SARL AU, au Capital de 100 000,00 DHS, dont le siège social est sis à : GROUPE AT-TAKADDOUM GH2-17 ETG 2 BERNOUSSI CASABLANCA, a décidé ce qui suit :

Dissolution Anticipée de la Société

Démision de Mr BENABIDA CHERKAOUI de ses fonctions de gérant associé unique.
Désignation de Mr BENABIDA CHERKAOUI en qualité de liquidateur.
Le siège de liquidation est fixé à : GROUPE AT-TAKADDOUM GH2-17 ETG 2 BERNOUSSI CASABLANCA.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 21/05/2025, sous le N° 24376, R.C N° : 474313

N° 4342/PA

SOCIETE GROUPE
BOUHADDA ET FILS
D'ENSEIGNEMENT
PRIVE SARL AU -
Société à responsabilité
limitée à associé unique
au capital de
100.000,00 dh
Siège social : Quartier
Tamskaidant Ajdir
- AL-HOCEIMA.

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique en date du 16/06/2025 de la société « GROUPE BOUHADDA ET FILS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SARL AU » au capital de 100.000,00 dh dont le siège social est Quartier Tamskaidant Ajdir, Al Hoceima a approuvé :

1- Modification de la dénomination sociale qui devient « ETABLISSEMENT AL RISALA BOUHADDA ET FILS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SARL AU ».

2- Mise à jour des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 25/06/2025 sous le N° 479.

N° 4343/PA

STE *LEADING CALL
CENTRE* S.A.R.L.
La Clôture de la
liquidation

- Au terme d'un Procès-verbal de l'AGE de la société * LEADING CALL CENTRE * S.A.R.L. du 01/04/2025 enregistré Le 24/04/2025, les associés de ladite société ont décidé ce qui suit :

* Clôture de la liquidation
* Quitus au liquidateur de la société sur les comptes de la liquidation et acceptation de la démission de la gérance
* Radiation de registre de commerce

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 01/07/2025 Sous N° 978363 dont R.C N° 480.843/Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 4344/PA

Société * 2 ROSES *
S.A.R.L.A.U

□ 3 BIS, RESIDENCE EL ADARISSA, ESCALIER B, ETAGE 2, APT 10 CASABLANCA
Le Transfert du siège social et La mise à jour des Statuts
- Au terme des Procès-verbaux de l'AGE de la société * 2 ROSES * S.A.R.L. du 01/04/2025 enregistré Le 05/05/2025, l'associé a décidé ce qui suit :

* Le Transfert du siège social de la société * 2 ROSES * S.A.R.L.A.U

Du :
3 BIS, RESIDENCE EL ADARISSA, ESCALIER B, ETAGE 2, APT 10 CASABLANCA
A l'adresse suivante :
HAY WALAA GR 01 TR 8 IMM 18 N° 2 SIDI MOUMEN CASABLANCA

* La Modification de l'article 4 des statuts
* La Mise à jour des Statuts (Approbation des statuts suite aux différentes modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 01/07/2025 Sous N° 978364 dont R.C N° 288.579/Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE

N° 4345/PA

ROYAUME DU
MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
REGION DRAA
TAFILALET
PROVINCE
D'OUARZAZATE
COMMUNE
D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° :
20/SP/2025

Le 31 Juillet 2025 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, à la salle des réunions de la Commune d'Ouarzazate, sise à : Avenue Mohamed V, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix pour la : Réalisation d'études de faisabilité de la gestion du service de transport public urbain par Bus à la ville d'Ouarzazate, Province d'Ouarzazate, Région Draa Tafilalet.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 249.960,00 DHS (Deux cent quarante neuf mille neuf cent soixante Dirhams) TTC ;
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.000,00Dh (Quatre mille dirhams).

Il doit être établi au nom de la Commune d'Ouarzazate.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma. Les candidats doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original de certificat d'agrément suivant : domaines d'activités : D13.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 4346/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse
DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTAN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ sur offre de prix N°1/2025

L'Objet : Achat d'équipements de la maison des jeunes sidi maarouf relevant de la direction de la jeunesse de la culture et de la communication El Fida mers sultan Casablanca en lot unique (Matériel et Mobilier de Bureau - Matériel Informatique - Instruments De Musique - Matériel Audio - Visuel - matériel de sports
Le Mercredi 16/7/2025 A 11h du matin, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de jeunesse et de la culture et de la communication, Département jeunesse Préfecture des Arrondissement el Fida Mers sultan Boulevard Mohamed el hayani place sidi maarouf 1er Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n°20/2025

du 29/07/2025 pour : Travaux de renforcement de la RN8 du PK328+790 (NOV PK250+717) au PK331+400 (NOV PK253+327) -Province d'El Kelaa des Sraghna- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : seize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille quatre cent dix-sept dirhams et soixante centimes (16 983 417.60 DHS TTC).

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma
L'estimation des coûts

des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 798120,00 dhs (Sept cent quatre vingt dix huit mille cent vingt dirhams TTC)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.000,00 (quinze Mille) dirhams
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 4347/PA

ROYAUME DU
MAROC
MINISTRE DE
L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N°
20/2025

Le 29/07/2025 à 11h00min, il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna sis à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n°20/2025

du 29/07/2025 pour : Travaux de renforcement de la RN8 du PK328+790 (NOV PK250+717) au PK331+400 (NOV PK253+327) -Province d'El Kelaa des Sraghna- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-quatre dirhams (279 264,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre mille dirhams (4.000,00DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être

conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 4348/PA

ROYAUME DU
MAROC
MINISTRE DE
L'EQUIPEMENT ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° 21/2025

Le 28/07/2025 à 11h00min, il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna sis à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°21/2025

du 28/07/2025 pour : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux de renforcement de la RN8 du PK328+790 (NOV PK250+717) au PK331+400 (NOV PK253+327) -Province d'El Kelaa des Sraghna- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-quatre dirhams (279 264,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre mille dirhams (4.000,00DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 4349/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE
 DRIOUCH
 DE DRIOUCH
 AL JANOUBIA
 DAT D'AIN ZOHRA
 COMMUNE
 D' AIN ZOHRA
 BUREAU DES
 MARCHES
 DE LA CONSUL-
 TATION ARCHITECTU-
 RALE OUVERTE
 N° : 01 /2025/CAZ
 Le 14 Aout 2025 à 11 h, il
 procédera dans la salle
 de réunion de la Commu-
 ne d'AIN ZOHRA, à l'ou-
 verture des plis des ar-
 ches relatifs à la consul-
 tation Architectu-
 rale ouverte
 N°/2025/CAZ pour :

• Consultation architectu-
 rale relative à l'Etude et le
 suivi du projet de con-
 struction du nouveau
 siège de la Commune
 d'Ain Zohra, province de
 Driouch.
 Le dossier de la Consulta-
 tion Architecturale ou-
 verte peut être également
 téléchargé à partir du por-
 tail des marchés publics
 accessible à l'adresse :
 www.marchespublics.gov.ma.
 Le budget prévisionnel
 maximum, hors taxes, pour
 l'exécution des travaux à
 réaliser est de : Un million
 six cent trente-six mille
 cent soixante-dix-huit
 DHS (1 636 178,00)Dhs
 Le contenu, la présentation
 et le dépôt des dos-

siers des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles
 103,104 et 105 du décret
 relatif aux marchés pu-
 blics.
 Les architectes peuvent :
 - Soit déposer contre récé-
 pissé leurs plis dans le bu-
 reau des marchés de la
 Commune de ain zohra
 - Soit envoyer, par courrier
 recommandé avec accusé
 de réception, au bureau
 précité ;
 - Soit les remettre au Pré-
 sident du jury de la consul-
 tation architecturale ouverte
 au début de la séance et
 avant l'ouverture de la
 séance des plis.
 - soit soumissionner élec-
 troniquement via le por-
 tail des marchés publics.
 Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues
 au règlement de la consul-
 tation architecturale.
 N° 4350/PA
 ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'INTERIEUR
 REGION CASA-
 BLANCA-SETTAT
 PROVINCE DE SETTAT
 COMMUNE
 D'EL BOROUJ
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 SIMPLIFIE
 N° :04/BOR/2025
 Le 15/07/2024 à 11
 heures, il sera procédé
 dans la salle des réunions
 de la Commune d'El borouj
 à l'ouverture des plis
 relatifs à l'appel d'offres
 sur offres de Prix pour :
 - Achat de fourniture pour

Entretien et réparation
 courant de réseau et ins-
 tallation d'électricité pour
 la commune d'El borouj
 province de Settata.
 Le dossier d'appel d'offres
 peut être téléchargé à
 partir du portail des mar-
 chés publics www.mar-
 chespublics.gov.ma .
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à un montant
 9 500,00dhs (neuf mille
 cinq cent dirhams).
 L'estimation des couts des
 prestations établie par le
 maître d'ouvrage est fixée
 à la somme de 493 212,00
 dhs (Quatre cent quatre-
 vingt-treize mille deux
 cent douze dirhams00cts).
 Le contenu, la présenta-
 tion ainsi que le dépôt des
 dossiers des concurrents
 doivent être conformes

aux dispositi-
 onles 30 à 3
 n°02-22-431
 marchés pub
 Les concurn
 déposer leur
 format electr
 le portail des
 blics accessib
 www.marché
 ma.
 La documen
 nique exigée
 d'appel d'off
 déposée au
 marchés de
 d'El borouj, a
 14 juillet 20
 :30H.
 Les pièces ju
 fournir sont c
 par l'article
 ment de conc

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

Trains	Marrakech	Benguerdj	Settat	Bemmelhal	Casa Douk	Casa voyageurs	Ain Tefraoui	Mohammadia	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sala	Sala Tadjerout	Kenitra	Sidi youssef	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes al amir	Meknes	Settat voyageurs	Ain Tefraoui	
نومرو	مراكش	بنكردج	سطات	بمهل	كاسا دوكة	كاسا اليعازر	عين التفرج	المحمدية	الرباط آكدال	الرباط المدينة	سلا	سلا تاجروت	الكنيطرة	سدي يوسف	سدي سليمان	سدي كاسم	مكناس الامير	مكناس	سطات اليعازر	عين التفرج	
714						6:40	6:40	6:58	6:55	6:57	6:47	6:45	7:08	7:05	7:04	7:09	6:58	6:47			
01						6:40	6:40	6:58	7:05	7:07	7:07	7:05	6:55	6:50	6:49	6:45	6:46	6:55	6:45	6:45	6:45
02	6:50	6:55	6:59	6:59	7:21	7:30	7:30	7:48	8:25	8:27	8:37	8:40	9:02	9:05	9:05	9:11	9:30	9:30	9:30	9:30	
03	6:50	6:55	7:09	7:09	8:21	8:30	8:30	8:48	9:25	9:27	9:37	9:40	10:02	10:05	10:05	10:11	10:30	10:30	10:30	10:30	
04						9:30	9:30	9:48	10:25	10:27	10:37	10:40	11:02	11:05	11:05	11:11	11:30	11:30	11:30	11:30	
05	7:50	8:05	8:09	8:09	10:21	10:30	10:30	10:48	11:25	11:27	11:37	11:40	12:02	12:05	12:05	12:11	12:30	12:30	12:30	12:30	
06						11:30	11:30	11:48	12:25	12:27	12:37	12:40	13:02	13:05	13:05	13:11	13:30	13:30	13:30	13:30	
07	9:50	10:05	10:09	10:09	12:21	12:30	12:30	12:48	13:25	13:27	13:37	13:40	14:02	14:05	14:05	14:11	14:30	14:30	14:30	14:30	
08						13:30	13:30	13:48	14:25	14:27	14:37	14:40	15:02	15:05	15:05	15:11	15:30	15:30	15:30	15:30	
09	11:50	12:05	12:09	12:09	14:21	14:30	14:30	14:48	15:25	15:27	15:37	15:40	16:02	16:05	16:05	16:11	16:30	16:30	16:30	16:30	
10	12:50	13:05	13:09	13:09	15:21	15:30	15:30	15:48	16:25	16:27	16:37	16:40	17:02	17:05	17:05	17:11	17:30	17:30	17:30	17:30	
11	13:50	14:05	14:09	14:09	16:21	16:30	16:30	16:48	17:25	17:27	17:37	17:40	18:02	18:05	18:05	18:11	18:30	18:30	18:30	18:30	
12	14:50	15:05	15:09	15:09	17:21	17:30	17:30	17:48	18:25	18:27	18:37	18:40	19:02	19:05	19:05	19:11	19:30	19:30	19:30	19:30	
13	15:50	16:05	16:09	16:09	18:21	18:30	18:30	18:48	19:25	19:27	19:37	19:40	20:02	20:05	20:05	20:11	20:30	20:30	20:30	20:30	
14	16:50	17:05	17:09	17:09	19:21	19:30	19:30	19:48	20:25	20:27	20:37	20:40	21:02	21:05	21:05	21:11	21:30	21:30	21:30	21:30	
15	17:50	18:05	18:09	18:09	20:21	20:30	20:30	20:48	21:25	21:27	21:37	21:40	22:02	22:05	22:05	22:11	22:30	22:30	22:30	22:30	
16						21:05	21:05	21:24	22:02	22:04	22:14	22:18	22:40	22:45	22:45	22:51	23:10	23:10	23:10	23:10	
17	19:00	19:05	19:09	19:09	21:01	21:10	21:10	21:28	22:05	22:07	22:17	22:20	23:02	23:05	23:05	23:11	23:30	23:30	23:30	23:30	
18						22:05	22:05	22:24	23:02	23:04	23:14	23:18	23:40	23:45	23:45	23:51	24:10	24:10	24:10	24:10	
19	21:00	21:05	21:09	21:09	23:01	23:10	23:10	23:28	24:05	24:07	24:17	24:20	25:02	25:05	25:05	25:11	25:30	25:30	25:30	25:30	
20						23:05	23:05	23:24	24:02	24:04	24:14	24:18	24:40	24:45	24:45	24:51	25:10	25:10	25:10	25:10	

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

Trains	Fes	Ain tefraoui	Settat voyageurs	Meknes	Meknes al amir	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi youssef	Kenitra	Sala Tadjerout	Sala	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammadia	Ain Tefraoui	Casa voyageurs	Casa Douk	Bemmelhal	Settat	Benguerdj
نومرو	فاس	عين التفرج	سطات اليعازر	مكناس	مكناس الامير	سدي كاسم	سدي سليمان	سدي يوسف	الكنيطرة	سلا تاجروت	سلا	الرباط المدينة	الرباط آكدال	المحمدية	عين التفرج	كاسا اليعازر	كاسا دوكة	بمهل	سطات	بنكردج
M						6:30	6:36	6:39	6:28	6:50	6:56	6:59	6:57	6:50	6:52	6:53	6:26	6:52	7:12	6:1
01	6:50			6:28		6:37	6:33	6:36	6:54	6:59	6:56	6:54	6:54	6:51	6:42	6:50				
02	6:42			6:17		6:04	6:04	6:06	6:26	6:30	6:43	6:45	6:45	6:38	6:46	6:46				
03	6:55			6:30		6:37	6:35	6:38	6:58	7:02	7:05	7:06	7:06	7:02	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
04	6:40	6:54	6:54	6:17	6:22	7:04	7:07	7:09	6:45	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
05	6:10	6:23	6:33	6:46																
06	6:40			7:17	7:22	8:04	8:07	8:09	6:40	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
07	7:40	7:54	8:04	8:17	8:22	9:04	9:07	9:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
08	8:40			9:17	9:22	10:04	10:07	10:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
09	9:40	9:54		10:17	10:22	11:04	11:07	11:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
10	10:40			11:17	11:22	12:04	12:07	12:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
11	11:40			12:17	12:22	13:04	13:07	13:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
12	12:40			13:17	13:22	14:04	14:07	14:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
13	13:40	13:54		14:17	14:22	15:04	15:07	15:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
14	14:40			15:17	15:22	16:04	16:07	16:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
15	15:40	15:54	16:04	16:17	16:22	17:04	17:07	17:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
16	16:40			17:17	17:22	18:04	18:07	18:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
17	17:40	17:54		18:17	18:22	19:04	19:07	19:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
18	18:40			19:17	19:22	20:04	20:07	20:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
19	19:40	19:54	20:04	20:17	20:22	21:04	21:07	21:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58
20	20:40			21:17	21:22	22:04	22:07	22:09	6:50	6:58	6:52	6:45	6:40	6:52	6:55	6:48	6:48	6:58	6:58	6:58

Trains ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Sens Casa voyageurs > Tanger

N° de Train	1001*	1005	1009	1013	1017	1021	1025	1033	1037	1041	1045	1049	1053	1057**
Casa voyageurs	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	20:00
Rabat Agdal	Arrivée	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	14:45	15:45	16:45	17:45		

Portrait



Les Shinawatra

La famille qui divise la Thaïlande depuis les années 2000

La famille du milliardaire Thaksin Shinawatra a posé sa griffe sur la Thaïlande depuis les années 2000, entre élections triomphales et coups d'Etat, mais une série de procès attendus en juillet a remis en doute son avenir.

Le patriarche Thaksin, 75 ans, risque jusqu'à quinze ans de prison pour lèse-majesté, une accusation gravissime dans le royaume, qui fait écho aux années de tensions entre son clan et les partisans de la monarchie.

Son procès a débuté mardi dans un tribunal pénal de Bangkok; au même moment, la Cour constitutionnelle a suspendu sa fille Paetongtarn Shinawatra, Première ministre, le temps de délibérer sur des accusations de manquements à l'éthique brandies par des sénateurs conservateurs.

Ces procédures ont jeté une ombre sur le futur de la dynastie politique la plus puissante qu'ait connue le royaume, d'autant que la troisième Shinawatra la plus influente, Yingluck, vit en exil, et qu'aucun successeur ne semble se démarquer.

Les Shinawatra ont longtemps incarné le mouvement réformateur, par opposition à l'establishment conservateur aligné avec le roi et l'armée. Dans les rassemblements, les partisans de Thaksin portent le rouge, et ses adversaires le jaune, la couleur de la royauté.

Leurs querelles ont débouché sur deux putschs, d'immenses protestations, dont certaines ont été réprimées dans le sang, et une cascade d'actions en justice, qui ont forgé la réputation d'instabilité et de répression du système thaïlandais.

Tout a commencé avec l'arrivée au pouvoir du magnat des télécoms Thaksin Shinawatra en 2001, à la suite d'un raz-de-marée électoral, en se faisant le chantre d'une Thaïlande décomplexée après la crise financière de 1997.

Cet ancien officier de police a dynamité les codes de la politique thaïlandaise par son style à mi-chemin entre autoritarisme et libéralisme, salué sur le plan économique, mais qui lui a valu des accusations de corruption et de dérives autoritaires.

Adulé des milieux ruraux pour sa politique pionnière de sécurité sociale accessible pour 30 bahts (80 centimes d'euros) ou ses aides agricoles, l'homme d'affaires, un temps surnommé le "Berlusconi d'Asie", est devenu la bête noire des élites royalo-monarchistes, qui le taxent de populiste.

Il est réélu en 2005, puis un coup d'Etat le chasse du pouvoir l'année suivante -- le début d'une saga judiciaire toujours en cours, marquée notamment par ses condamnations pour corruption et abus de pouvoir, et la dissolution de deux partis qui lui étaient associés.

Thaksin, qui a possédé le club anglais de Manchester City entre 2007 et 2008, quitte le pays en 2008 pour échapper à une justice dont les visées sont motivées politiquement à ses yeux. Il ne reviendra qu'en 2023... en ayant conservé des leviers d'influence sur la politique du royaume.

Entre 2011 et 2014, sa sœur Yingluck Shinawatra a occupé à son tour la fonction de Premier ministre. Durant sa période au pouvoir, elle n'a pas réussi à dépasser son image de marionnette de son frère, qui la surnommait "mon clone".

Pour autant, elle s'est construit une image de femme d'Etat responsable, ca-

pable de jouer la carte de la modestie, loin de l'arrogance reprochée à Thaksin.

Une loi d'amnistie politique a mis le feu aux poudres à l'automne 2013, les élites traditionnelles redoutant qu'elle ne permette un retour de Thaksin au pays. Les tensions ont culminé jusqu'au putsch de 2014.

Yingluck part en exil en 2017, juste avant d'être condamnée pour négligence.

La dynastie a attendu les élections de 2023 pour faire son retour.

Le parti familial, le Pheu Thai, a gagné suffisamment de sièges pour former une majorité autour de son nom, mais doit composer avec le soutien contre-nature d'anciens rivaux issus des rangs de l'armée.

Si d'anciens partisans du milliardaire ont crié à la trahison, cette alliance fragile a permis le retour d'exil de Thaksin, et l'intronisation de sa fille, Paetongtarn, en août 2024, bien qu'étant novice en politique.

A son retour, Thaksin a bénéficié d'une grâce royale qui a réduit sa peine de prison, pour corruption et abus de pouvoir, de huit à un an. Mais il n'a passé en tout que six mois en détention, dans un hôpital de Bangkok, en raison de son état de santé et de son âge.

Ses adversaires l'ont attaqué sur les conditions de son séjour à l'hôpital - dans une "suite royale" au 14^e étage d'un bâtiment avec vue sur un golf - qui laisse suggérer un traitement de faveur. Un autre procès est en cours à ce sujet, avec des auditions prévues tout au long du mois de juillet.



Tout a commencé avec l'arrivée au pouvoir du magnat des télécoms Thaksin Shinawatra en 2001, à la suite d'un raz-de-marée électoral, en se faisant le chantre d'une Thaïlande décomplexée après la crise financière de 1997

Sport



Jorge Vilda : *Les joueuses ont hâte d'entamer la compétition*

L'entraîneur de la sélection féminine de football, Jorge Vilda Rodríguez, a assuré, mardi, que les joueuses marocaines sont fin prêtées pour disputer la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) féminine, prévue du 5 au 26 juillet dans le Royaume et ont hâte d'entamer le tournoi.

« Le moral de l'équipe est au beau fixe et les joueuses ont hâte d'entamer la compétition. Nous nous sommes bien préparés pour ces joutes et le groupe est très homogène. Une ambiance bon enfant y règne », a-t-il déclaré à la MAP, en marge de la séance d'entraînement effectuée par la sélection marocaine féminine au Complexe Mohammed VI de Football à Salé. « Le groupe A dans lequel nous allons évoluer (comprenant aussi le Sénégal, la Zambie et la RD Congo, NDLR) est le plus relevé parmi les trois poules de cette CAN », a-t-il fait observer, soulignant que l'équipe nationale, qui sera soutenue certainement par un large public, s'est bien préparée pour cette compétition avec des préparatifs intenses qui ont débuté en mai dernier, ponctués par plusieurs matches amicaux.

L'entraîneur de la sélection nationale s'est dit « satisfait du niveau actuel de l'équipe, qui a beaucoup évolué », faisant savoir que « les joueuses travaillent dur pour signer une bonne prestation lors de cette CAN et ont envie de l'emporter ». « Notre premier match lors de cette CAN sera face à la Zambie, une équipe qui a beaucoup progressé ces



dernières années et dont les joueuses évoluent dans les meilleurs championnats, à l'image de Rachael Kundananji, Hellen Chanda et Barbra Banda », a-t-il analysé, relevant que les Zambiennes sont très bonnes physiquement et techniquement.

« Elles sont fortes, mais nous disposons des

armes nécessaires pour les freiner », a-t-il poursuivi. « Nous sommes prêtes et impatientes d'entamer la compétition. On aborde le tournoi avec beaucoup de sérieux et allons tout donner », a relevé, de son côté, la milieu de terrain de l'équipe nationale, Elodie Nahla Nakach, dans une déclara-

tion similaire.

« Nous sommes fin prêtées pour cette CAN, bien que le Maroc ait hérité d'un groupe fort avec des adversaires solides. Nous disposons aussi de nos armes. On connaît nos points forts sur lesquels nous allons nous appuyer pour signer de bons résultats », a dit le sociétaire d'Al Ahly d'Arabie Saoudite.

« Nous sommes déterminées à remporter cette Coupe. On va tout mettre de notre côté pour aller le plus loin possible et remporter la trophée », a ajouté Elodie Nakach. Pour sa part, la capitaine des Lionnes de l'Atlas, Ghizlane Chebbak a assuré que les joueuses sont conscientes que la CAN ne sera pas facile à gagner car toutes les sélections sont fortes et déterminées à l'emporter.

« Nous sommes bien concentrées sur le match d'ouverture face à la Zambie, que nous avons déjà affrontée à deux occasions. Cette rencontre sera déterminante pour la qualification au prochain tour. J'espère que nous serons prêtes et concentrées à 100% pour ce match », a-t-elle souligné.

L'équipe nationale défiera la Zambie en match d'ouverture, programmé le samedi 5 juillet à partir de 21h00.

Le groupe B comprend le Nigeria, la Tunisie, l'Algérie et le Botswana, tandis que le groupe C est composé de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Mali et de la Tanzanie.

Une vitrine pour le rayonnement du football féminin africain



Après l'édition 2022 au Maroc qui a marqué un tournant dans l'histoire du football féminin africain, la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de la catégorie fait son retour dans le Royaume, avec une édition 2024 qui promet d'être une réussite à tous les niveaux et de constituer une vitrine pour le football féminin africain et son rayonnement.

L'édition 2022 avait en effet marqué les esprits par son succès populaire et organisationnel, avec notamment plus de 50.000 spectateurs ayant assisté à la finale Maroc-Afrique du Sud au Stade Prince Moulay Abdellah de Rabat.

Elle avait par ailleurs connu la participation de 12 équipes en phase finale, pour la première fois, avec

une formule à trois groupes de quatre, contre 8 équipes seulement précédemment.

Pour la deuxième fois consécutive, le Maroc, terre d'accueil des plus grandes manifestations sportives continentales et internationales, accueille la CAN féminine, compétition phare du football féminin africain.

Du 5 au 26 juillet prochain, douze des meilleures nations africaines de football féminin vont en découdre pour succéder à l'Afrique du Sud, tenante du titre.

Dans le groupe A, le Maroc (pays hôte) sera confronté à la Zambie, au Sénégal et à la République Démocratique du Congo.

Le Groupe B est composé du Nigeria, qui dispose du record de titres avec neuf trophées, du Botswana,

de la Tunisie et de l'Algérie.

Dans le Groupe C, outre l'Afrique du Sud, qui remettra son titre en jeu, le Ghana, le Mali et la Tanzanie seront également en lice.

Les deux premiers de chaque poule, accompagnés des deux meilleurs troisièmes, accéderont aux quarts de finale.

Pour la Confédération africaine de football, cette nouvelle formule élargie à 12 équipes s'inscrit dans un souci d'ouverture, de compétitivité et de visibilité accrue pour le football féminin africain.

"A la clé : davantage de rencontres, un temps de jeu accru et un environnement propice à la progression technique et tactique des sélections", affirme-t-on.

Avec plusieurs équipes qui peuvent prétendre à la victoire finale, cette 13ème édition de la CAN féminine s'annonce très disputée.

En plus de l'Afrique du Sud, championne en titre, le Nigeria, équipe la plus titrée, et la Zambie, valeur sûre du football féminin africain ces dernières années, le Maroc, pays hôte, aborde cette compétition continentale avec une grande ambition, celle de soulever le trophée tant convoité à domicile.

Les Lionnes de l'Atlas, vice-championnes en titre et huitièmes-de-finalistes du dernier Mondial, seront parmi les grands favoris au sacre, avec un effectif de grande qualité comptant des joueuses talentueuses qui évoluent au Maroc et à l'étranger à l'instar de Ghizlane Chebbak, Fatima Tagnaout, Ibtiissam Jraïdi, ou encore Yasmîn Mrabet, sous la houlette de l'expérimenté coach espagnol Jorge Vilda Rodríguez, champion du monde avec la sélection féminine de la Roja.

"Born Winners", slogan de la CAN féminine

"Born Winners" (Nées Gagnantes) est le slogan officiel de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) féminine de football (Maroc-2024), dévoilé mardi par la Confédération Africaine de Football (CAF).

Selon la CAF, ce slogan "met à l'honneur les femmes africaines qui font battre le cœur du football sur tout le continent".

"Audacieux et inspirant, le slogan 'Born Winners' est bien plus qu'un simple cri de ralliement : c'est une affirmation identitaire. Il rend hommage à l'esprit des femmes africaines, porteuses d'une culture de la victoire – dans le sport, dans la société et dans tous les domaines de la vie", explique l'instance dirigeante du football africain.

"Qu'elles soient joueuses, entraîneuses, officielles, supportrices ou pionnières des médias, les femmes africaines ne sont pas seulement présentes dans le jeu : elles le dirigent. Avec passion et détermination, elles bousculent les normes, franchissent les barrières et tracent un chemin lumineux pour les générations futures", ajoute-t-on.

Pour la CAF, "Born Winners" exprime la résilience de la femme africaine et son esprit de conquête, bien au-delà du sport.

Et d'ajouter que l'édition 2024 de la CAN féminine, qui se tiendra au Maroc du 5 au 26 juillet courant, "célèbre cette énergie instinctive à surmonter les obstacles, à redéfinir les rôles et à inspirer l'excellence".

Face aux canicules, comment l'eau froide de la Seine rafraîchit Paris

Sous les quais de la Seine, un dédale de tuyaux colorés oeuvre à marche forcée: depuis 1991, l'eau du fleuve est pompée pour créer du froid dans plus de 800 bâtiments, dont le Louvre, où le système offre une alternative à la climatisation et fonctionne à plein en cette période de canicule.

"Mais c'est comme dans Batman !" s'exclame un passant du très chic et touristique 8e arrondissement de Paris, au moment où une plaque aux allures de bouche d'égoût se soulève lentement, dévoilant un escalier en colimaçon vers les profondeurs.

Plusieurs dizaines de mètres plus bas s'étend le plus grand réseau de froid d'Europe.

Ce type de système est ancien: le siège de l'ONU à New York se refroidit avec l'East River depuis les années 1950. Mais il nécessite tant de planification urbaine et de travaux qu'il reste rare. La France n'en comptait qu'une quarantaine en 2023.

Le procédé est le même que pour un réseau de chauffage urbain mais agit de manière inversée, via un système d'échangeur thermique entre les canalisations du réseau de froid et celles du réseau interne du bâtiment.

Mais contrairement à la climatisation conventionnelle, il ne rejette pas d'air chaud dans les rues, et offre d'importants gains de consommation énergétique (-50%), d'eau (-65%), d'utilisation de produits chimiques (-80%) et d'émissions de CO₂ (-50%), indique Fraicheur de Paris, une société codétenue par Engie, qui gère une centaine de réseaux de froid à l'étranger dont Barcelone, Singapour et Dubaï,

et la RATP.

"Hier on a battu notre record absolu" en termes de puissance déployée, avec 235 mégawatt, a annoncé mardi à l'AFP, Raphaëlle Nayral, secrétaire générale de Fraicheur de Paris.

"Dès 9h du matin, on était sur l'équivalent de la demande d'une journée pleine l'été dernier en plein coeur des Jeux olympiques", sachant que la demande atteint son maximum entre 16h et 18h, a expliqué la responsable, qui s'attend à battre un nouveau record aujourd'hui, alors que les températures pourraient avoisiner les 40 degrés dans la capitale.

"Avec les thermomètres qui s'envolent, les villes ont besoin (...) de remplacer les solutions autonomes" comme les climatiseurs individuels, qui contribuent à réchauffer encore davantage l'atmosphère et sont "des maladaptations", explique Mme Nayral.

"À Paris, où les vagues de chaleur pourraient faire monter le thermomètre jusqu'à 50°C en 2050, si on n'offre pas d'alternative" à la climatisation, "on rendra cette ville complètement inhabitable", dit-elle.

Dans des zones fortement équipées en climatisations, les études montrent qu'elles peuvent augmenter de l'ordre de 0,5°C la chaleur des centres urbains, avec des projections jusqu'à +2 à 3°C si le taux d'équipement continue de progresser. Elles représentent par ailleurs 7% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, selon l'ONU, notamment car les gaz réfrigérants, très réchauffants pour l'atmosphère, ont tendance à fuir.

Les 12 centrales de production de froid à



Paris envoient, via 110 km de conduites souterraines, de l'eau refroidie à environ 4°C vers les 867 sites abonnés, dont l'Assemblée nationale.

L'été, la Seine sert de refroidisseur naturel aux "groupes froid" des immeubles. Et quand sa température est inférieure à 8-10°C, le simple échange thermique avec le fleuve permet de rafraîchir directement le réseau de distribution, ce qui reste utile en hiver aux salles de serveurs ou aux centres commerciaux.

Dans la station du 8e arrondissement, étendue sur 4 étages et 30 mètres de profondeur, l'eau pompée dans la Seine circule dans un réseau de cuves noires et de gros tuyaux verts dans un vacarme strident.

Le processus est soumis à de nombreuses normes: l'eau de la Seine ne doit jamais entrer

en contact direct avec celle des circuits de refroidissement et ne doit pas être rejetée dans le milieu naturel s'il y a plus de 5°C d'écart avec le fleuve, pour ne pas augmenter sa température et endommager son écosystème.

À Paris, ce réseau de froid dessert principalement des bâtiments tertiaires (bureaux, grands magasins, musées, salles de spectacles, etc).

Mais l'idée est de l'étendre à des maisons de retraite, écoles ou crèches.

"D'ici 2042, le réseau devrait être plus que doublé, avec 245 km de réseaux de distribution", explique Mme Nayral.

Pour les particuliers, cela sera "à plus long terme", en raison des multiples rénovations nécessaires pour raccorder les immeubles d'habitation au réseau.

Recettes

Smoothie banane/cerises



Ingrédients

2 personnes
1 banane
1 poignée cerises
1 pot yaourt nature
300 ml lait
2 càs miel naturel

Instructions de cuisine

Préparez les ingrédients, lavez et dénoyotez les cerises. Ôtez la peau de la banane. Coupez en morceaux
Mettez les ingrédients dans un blender et broyez finement.
Bonne dégustation

Le Kazakhstan va créer une réserve de crypto-monnaie d'Etat

Le Kazakhstan va mettre en place une réserve de crypto-monnaie d'Etat, a indiqué le président de la Banque nationale du Kazakhstan (NBK), Timur Suleimenov.

Le concept de formation et de gestion de la réserve de crypto-monnaie de l'Etat, y compris le développement de la réserve de crypto-monnaie sur le site de la banque nationale affiliée, fait l'objet d'une étude approfondie, a précisé M. Suleimenov, cité lundi par l'agence de presse kazakhe (Kazinfo).

La Banque nationale défend une approche "institutionnellement saine" de la constitution de la réserve de crypto-monnaie de l'Etat, en "suivant les meilleures pratiques internationales de gestion des fonds souverains, y compris les réserves de crypto-monnaie souveraines", a-t-il souligné.

La banque centrale veille aussi sur le respect des principes de transparence de la comptabilité et du stockage des crypto-actifs, la transparence de la gestion de la réserve de crypto-monnaie et la garantie de la durabilité de la réserve de l'Etat, a-t-il ajouté.

Compte tenu de la volatilité du stockage des crypto-actifs et des menaces, l'approche de l'institutionnalisation centralisée de cette gestion pour assurer la sécurité des crypto-

actifs devient la principale garantie pour assurer la structuration de la gestion des crypto-actifs de l'Etat, a-t-il fait savoir.

Des mécanismes spécifiques pour construire la réserve de crypto-monnaie de l'Etat seront développés plus avant avec les forces de l'ordre et/ou les organes de l'Etat concernés.

La Banque nationale du Kazakhstan (NBK) avait annoncé, début juin, avoir officiellement lancé un projet de carte cryptographique pour accélérer le développement de l'écosystème des actifs numériques de ce pays d'Asie centrale.

Parmi les initiatives prévues dans le cadre de cette carte figurent l'émission de stablecoins adossés à la monnaie nationale, y compris le tenge numérique, pour faciliter les règlements impliquant des actifs numériques

La carte prévoit, en sus, la tokenisation des actifs financiers et immobiliers, avec l'émission potentielle de jetons assimilés à des titres, le développement de systèmes pour enregistrer et sauvegarder la garantie sous-jacente des instruments financiers numériques et la création d'une infrastructure pour l'échange d'actifs cryptographiques et les services de garde sécurisés.